CONTRAT GLOBAL

POUR L'EAU ET LES MILIEUX AQUATIQUES

du bassin de la Sélune

2014 - 2018

Comité de Pilotage
du 5 avril 2016

Pour la mise en œuvre du Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux (SAGE)

Bilan 2015
Perspectives 2016

Bassin de la Sélune

eau Seine Normandie – Agence de l'eau

Région Normandie

Région Bretagne

Un programme d'action pluriannuel

Un Contrat Global pour l'eau est un outil de gestion et protection de la ressource en eau permettant d'établir un programme quinquennal de préservation des milieux aquatiques. A travers ce contrat, les partenaires techniques et financiers, Agence de l'eau, Régions et les différents maîtres d'ouvrages, communautés de communes, syndicats et communes s'engagent à mettre en œuvre des actions prioritaires pour la reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin versant de la Sélune.

Prévisions 2014-2018

Sur 5 ans, 21 millions d'euros et 114 actions prioritaires vont être engagés pour poursuivre la dynamique de reconquête de la qualité de l'eau sur le bassin de la Sélune.

•**Défi 1 : 5 M€ et 18 actions** sont prévus pour finir de mettre en conformité les dernières STEP et réseaux prioritaires du bassin.

• **Défi 2 : 3,3 M€ et 16 actions** pour mettre en œuvre des programmes de recomposition bocagère et pour contrôler les installations d'Assainissements Non Collectifs existantes restantes (ANC) et afin de réhabiliter les installations non conformes.

• **Défi 3 : 1,4 M€ et 5 actions** pour surveiller et réduire les rejets de substances dangereuses sur quelques sites industriels.

• **Défi 5 : 2,6 M€ et 17 actions** pour mettre en œuvre des programmes d'actions sur les AAC, des Mesures Agro-Environnementales et la sensibilisation et l'acquisition de matériel alternatif pour le désherbage.

• **Défi 6 : 7,3 M € et 57 actions** pour permettre de restaurer la continuité des affluents de la Sélune. L'acquisition de zones humides par les collectivités. La lutte contre les ragondins et les MAE zones humides sur la Sélune amont.

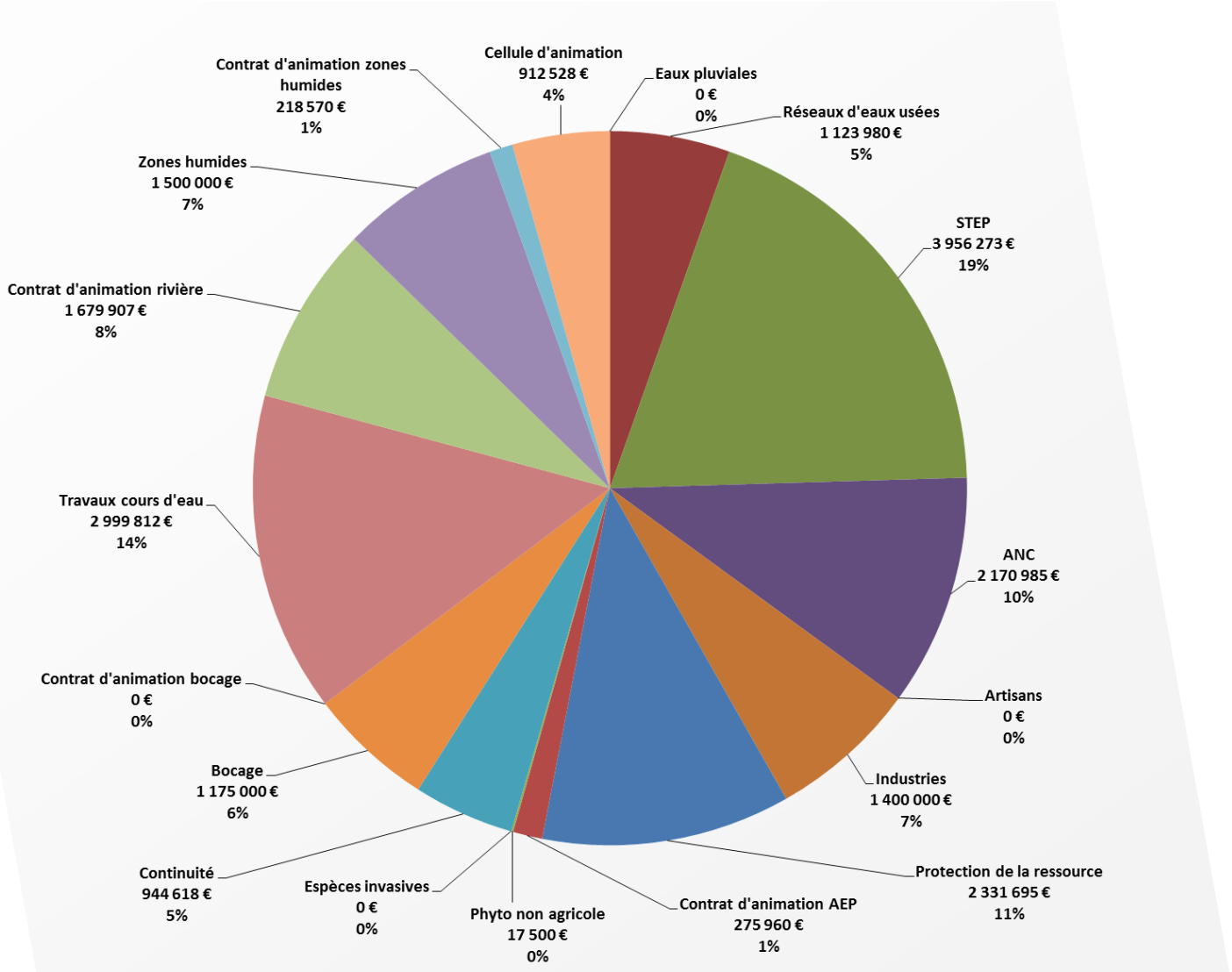

Sources : Contrat Global Sélune 2014-2018

SOMMAIRE

Défi 1 : Diminuer les pollutions classiques

Assainissement Collectif

Eaux pluviales

Défi 2 : Diminuer les pollutions diffuses

Assainissement Non Collectif

Bocage

Défi 3 : Réduire les substances dangereuses

Industries

Défi 5 : Protéger les captages d'eau /AEP

Protection des captages

Phyto-collectivités

Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Inventaire

Rivières

Zones humides

Espèces invasives

Levier 2 : Gouvernance

Animation

Bilan financier :

Thématique

Ligne programme et défi

Engagement total

Défi 1 : Diminuer les pollutions classiques

Assainissement collectif

Le bassin versant de la Sélune compte 44 stations d'épuration. Ces stations d'épuration permettent d'épurer les eaux domestiques provenant des habitations du bassin en évitant des risques sanitaires et environnementaux. Le premier contrat 2008-2012 a permis de réhabiliter la majorité des points noirs. Cependant, certaines stations d'épuration sont encore défectueuses.

Zonage d'assainissement

Dans le cadre de leur document d'urbanisme, les communautés de communes doivent définir le mode d'assainissement le mieux adapté à chaque zone et délimiter les zones d'assainissement collectif, les zones d'assainissement non collectif et le zonage pluvial.

Avancement des travaux d'assainissement collectif :

THEME	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE PREVISIONNEL	Avancement
Réseau	Travaux temps de pluie, Mortain	SIVOM DE MORTAIN	Avancement nul
Réseau	Diagnostic réseau assainissement	SIVOM DE MORTAIN	Avancement nul
Réseau	Renouvellement de réseau	SIVOM LOUVIGNE	Travaux achevés
Réseau	Extension de réseau	SIVOM LOUVIGNE	Travaux achevés
Réseau	Extension du réseau de Juvigny	CDC DU VAL DE SEE	Travaux achevés
Réseau	Extension du réseau d'eaux usées	SAINT GEORGES (35)	Travaux achevés
STEP	STEP de Ducey	CDC AVRANCHES	Avancement nul
STEP	STEP	POILLEY (50)	Avancement nul
STEP	Mise aux normes STEP et réseau	ISIGNY LE BUAT	Avancement nul
STEP	STEP, poste de refoulement	LES LOGES MARCHIS	Avancement nul
STEP	STEP de Savigny-le-Vieux	SAVIGNY LE VIEUX	Travaux achevés
STEP	STEP de Fougerolles-du-Plessis	FOUGEROLLES	Travaux en cours
STEP	STEP de St Mars sur la Futaie	ST MARS F.	Travaux achevés
STEP	STEP de La Croix Avranchin à 500 EH	LA CROIX AVRANCHIN	Travaux en cours
STEP	STEP 150 EH à Lapenty	LAPENTY	Travaux achevés
STEP	STEP de St-Quentin/Homme	CDC AVRANCHES	Avancement nul
STEP	STEP de La-Bazouge-du-Désert	SIVOM LOUVIGNE	Travaux achevés
EP	Séparateur EP et bassin tampon	SIVOM LOUVIGNE	Travaux achevés

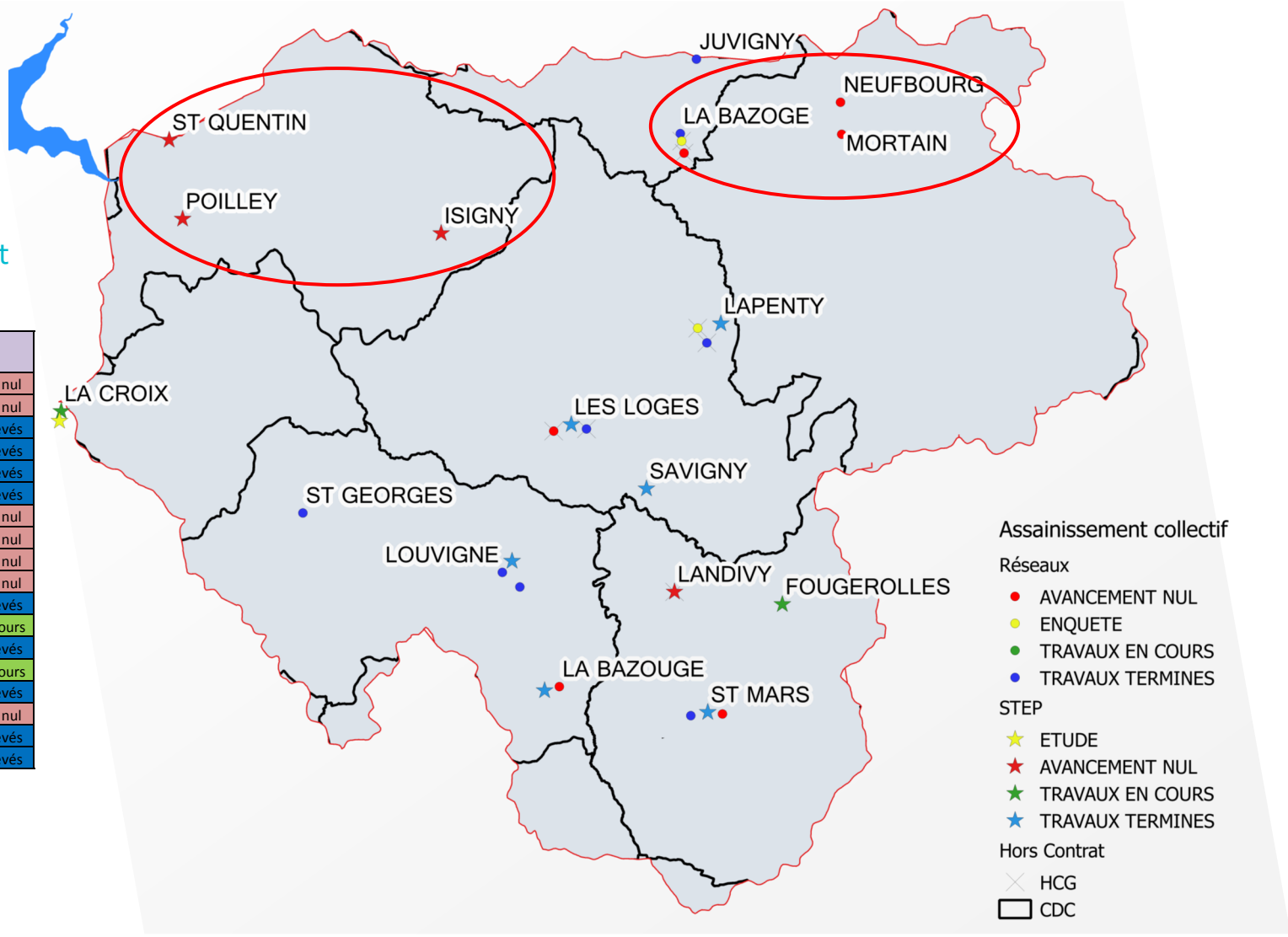

Sources : Communes, CDC et AESN

Eaux pluviales

Le bassin versant de la Sélune est majoritairement agricole, cependant plus de 70 communes ont leur bourg et hameaux sur le bassin. Ces zones urbanisées sont souvent imperméabilisées. Ainsi, les routes, voiries, chemins goudronnés, parkings, toitures, zones industrielles et artisanales... ne sont plus des zones d'infiltration. Toutes les eaux de pluies récupérées sur ces surfaces imperméables forment les eaux pluviales. L'urbanisation et l'imperméabilisation étant toujours en extension, la gestion de ces eaux pluviales devient un enjeu majeur.

Un schéma Directeur de Gestion des Eaux pluviales à l'échelle intercommunale

Un Schéma Directeur de Gestion des Eaux Pluviales (SDGEP) permet de fixer les orientations en termes d'investissement et de fonctionnement d'un système de gestion des eaux pluviales en vue de répondre aux objectifs de gestion de temps de pluie de la collectivité.

Les surfaces imperméabilisées du bassin de la Sélune

Les bourgs, parkings et toitures des bâtiments sont des surfaces imperméabilisées où l'eau pluviale ne s'infiltre pas dans la terre. Dans le meilleur des cas, un bassin tampon plus en aval permet d'infiltrer les eaux collectées.

Perspectives 2016

Lors de l'élaboration des futurs PLUi des communautés de communes du Mortainais, du Bocage Mayennais, de Saint-Hilaire-du-Harcouët et d'Avranches-Mont-Saint-Michel, un plan de zonage des eaux pluviales pourra être effectué.

Il permettra de localiser les problèmes d'écoulement et de concentration des eaux pluviales à l'échelle communautaire.

Les ruissellements des surfaces imperméabilisées des futurs projets d'aménagement pourront être anticipés et captés dès la parcelle, à l'aide de bassins d'infiltration.

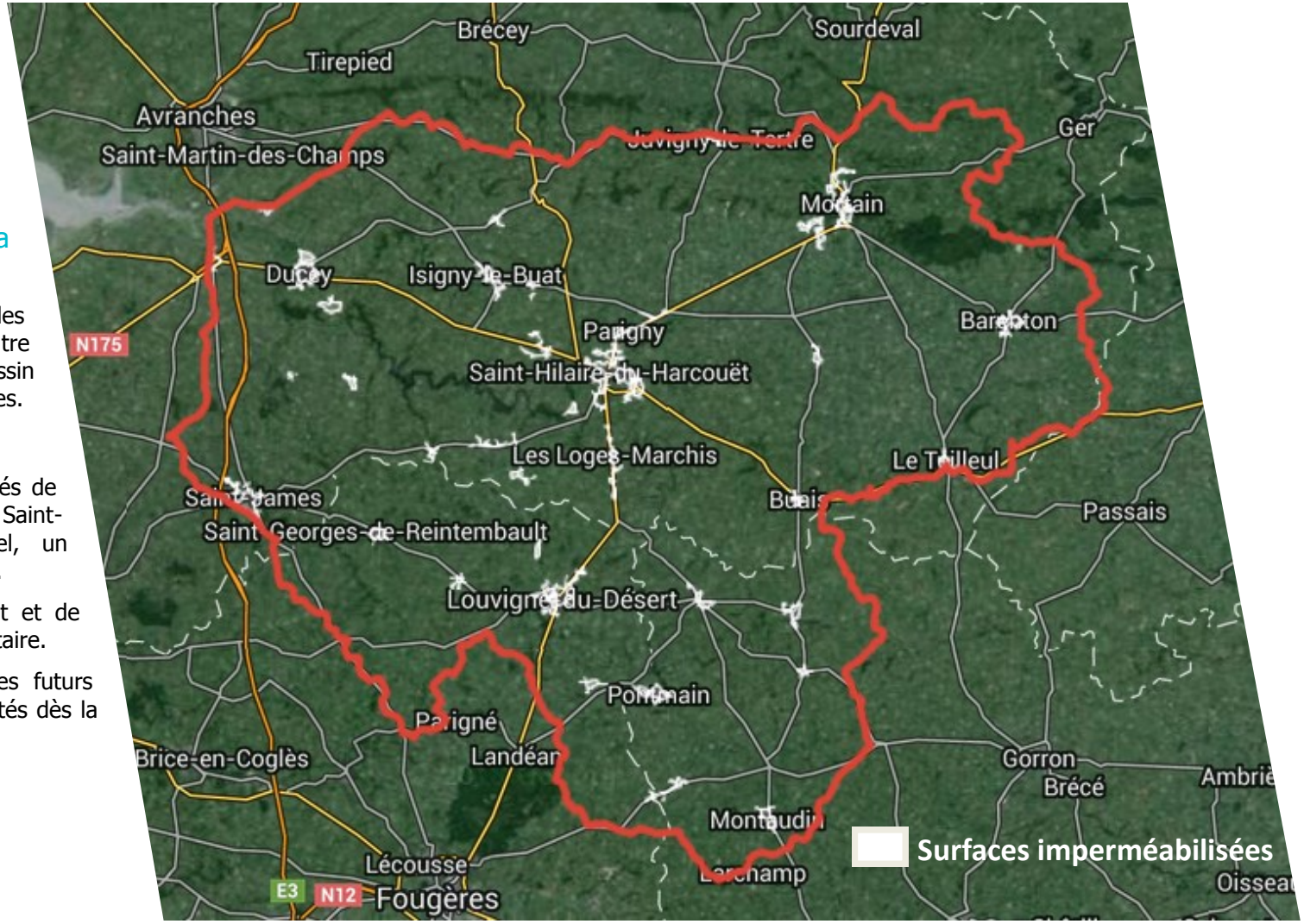

Sources : BD TOPO IGN, Google maps

Assainissement collectif dans le cadre du Contrat Global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
Création de 30 branchements de particuliers sur la commune de Juvigny le Tertre sous maîtrise d'ouvrage publique : 29 branchements complexes et 1 branchement simple	CDC du Val de Sée	Réseaux d'eaux usées	12	95 000
Forfait de gestion pour la création de 30 branchements de particuliers, sous maîtrise d'ouvrage publique sur la commune de Juvigny le tertre.	CDC du Val de Sée	Réseaux d'eaux usées	12	9 000
Création d'un réseau de collecte des Eaux Usées (56 branchements et 1650 ml de réseau)	Commune de Lapenty	Réseaux d'eaux usées	12	395 000
Enquêtes domiciliaires (56 enquêtes dans le bourg)	Commune de Lapenty	Réseaux d'eaux usées	12	6 500
Création de 46 branchements privatifs sur la commune de Lapenty (dans le bourg) sous maîtrise d'ouvrage publique : 40 branchements complexes et 6 branchements simples	Commune de Lapenty	Réseaux d'eaux usées	12	150 000
Forfait de gestion pour la création de 46 branchements de particuliers, sous maîtrise d'ouvrage publique sur la commune de Lapenty (dans le bourg).	Commune de Lapenty	Réseaux d'eaux usées	12	13 800
Création d'une station d'épuration de 190 EH (filtre planté de roseaux)	Commune de Lapenty	STEP	11	220 000
Refonte de la station d'épuration d'un lagunage à un filtre planté de roseaux de 150 EH	Commune de Savigny-Le-Vieux	STEP	11	165 000
Autosurveillance de la STEP de Louvigné du Désert : mise en place de 2 débitmètres électromagnétiques pour compter les effluents bypassés et les effluents traités de la station de Louvigné du Désert.	SIVOM de la Bazouge et de Louvigné du Désert	STEP	11	14 200
				1 068 500

Assainissement collectif hors Contrat Global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
Création de 9 branchements de particuliers sous maîtrise d'ouvrage publique	Commune Les Loges-Marchis	Réseaux d'eaux usées	12	31 400
Forfait de gestion pour la création de 9 branchements de particuliers, sous maîtrise d'ouvrage publique	Commune Les Loges-Marchis	Réseaux d'eaux usées	12	2 700
Autosurveillance STEP : 2 canaux venturi avec sonde à ultrasons en sortie de STEP et du bassin tampon	Commune de Saint-James	STEP	11	64 600
				98 700

Sources : Aides 2015 AESN

Assainissement non collectif

L'assainissement non collectif (ANC) désigne les installations individuelles de traitement des eaux domestiques. Ces dispositifs concernent les habitations qui ne sont pas desservies par un réseau public de collecte des eaux usées et qui doivent en conséquence traiter elles-mêmes leurs eaux usées avant de les rejeter dans le milieu naturel. L'assainissement non collectif vise donc à prévenir plusieurs types de risques, qu'ils soient sanitaires ou environnementaux.

Bilan 2015

- Les contrôles de l'existant

Il reste environ 500 installations d'ANC existantes à contrôler sur le bassin versant de la Sélune. Les nouvelles installations doivent elles aussi faire l'objet d'un contrôle initial (du neuf et de vente) et périodique de bon fonctionnement, afin de prévenir les risques sanitaires et environnementaux.

- Les réhabilitations

Le syndicat d'eau Baie Bocage a pris la compétence "Réhabilitation des installations d'ANC défectueuses" en 2012. Depuis, plus de 180 installations ont été réhabilitées avec l'aide financière et technique de l'Agence de l'Eau Seine Normandie. Les communautés de communes de Saint-Hilaire-du-Harcouët et de Louvigné communauté ont pris la compétence réhabilitation des assainissements non collectifs en 2015. Des projets de réhabilitation devraient voir le jour sur ces territoires en 2016.

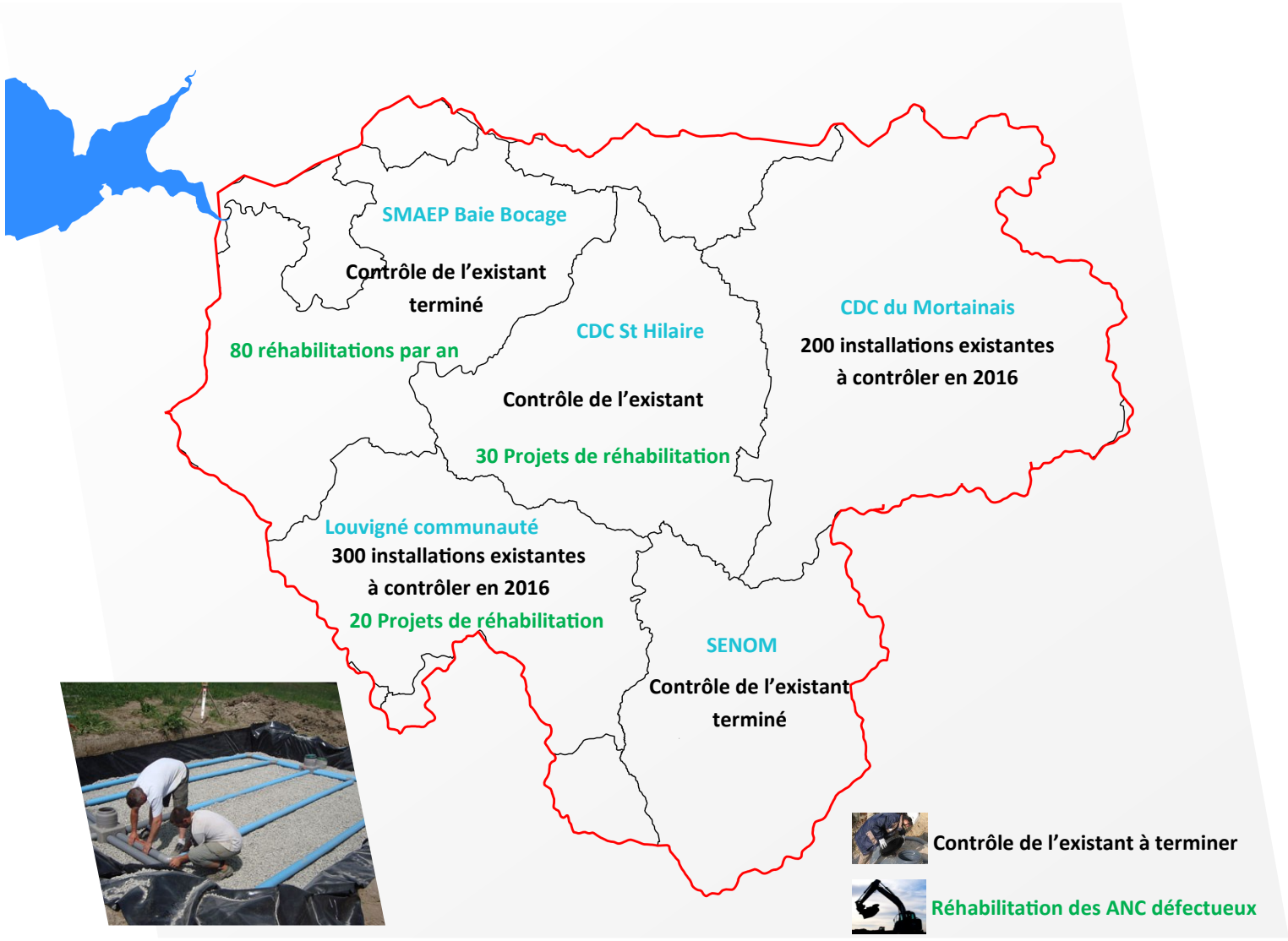

Prévisionnel 2016

Collectivité	Nombre de projets de
SMAEP Baie Bocage	80
CDC Saint Hilaire	30
CDC Louvigné	30
Total	140

Sources : CDC et syndicat d'eau

Assainissement non collectif dans le cadre du Contrat Global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
Réhabilitation ANC - 52 installations - tranche 5	SMAEP Baie Bocage	ANC	11	346 262
Forfait de gestion de mise en conformité d'installations d'ANC, sous maitrise privée (300€ TTC * 52 installations)	SMAEP Baie Bocage	ANC	11	26 000
Réhabilitation ANC - 4 installations - tranche 6 : maitrise d'ouvrage publique, réhabilitation de 4 installations d'assainissement non collectif conformément aux études de filières préalables (prises en compte dans cette aide) sur la commune canton d'Isigny le Buat.	SMAEP Baie Bocage	ANC	11	40 631
Forfait de gestion pour la mise en conformité de 4 installations d'assainissement non collectif, sous maitrise d'ouvrage publique. 300 € TTC x 37 installations = 1200 €	SMAEP Baie Bocage	ANC	11	2 000
Tranche 7 : réhabilitation de 22 installations d'assainissement non collectif conformément aux études de filières préalables (prises en compte dans cette aide) sur les communes rurales de : Isigny le Buat, Les Chéris, Marcilly, Poilley, Précey, St Aubin de Terregatte, St James et St Senier de Beuvron.	SMAEP Baie Bocage	ANC	11	152 854
Forfait de gestion pour la mise en conformité de 22 installations d'assainissement non collectif des particuliers, sous maitrise d'ouvrage privée. (300 € HT x 22 installations = 6 600 €)	SMAEP Baie Bocage	ANC	11	11 000
6 actions				578 747

Lutte contre l'érosion

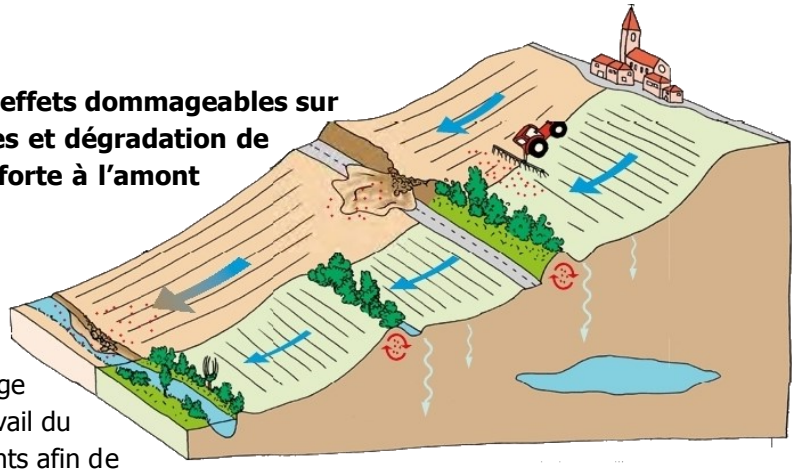

L'érosion des sols cultivés s'est particulièrement aggravée, au point de provoquer régulièrement des effets dommageables sur l'environnement, les personnes et les biens : inondations, coulées boueuses, destructions de cultures et dégradation de la qualité des eaux. Sur le bassin versant de la Sélune, la vulnérabilité à l'érosion des sols est plus forte à l'amont du bassin de la Sélune qu'à l'aval.

Les moyens de lutte contre l'érosion

L'organisation de la lutte contre l'érosion doit se réaliser à plusieurs niveaux, englobant des moyens préventifs agronomiques. Les agriculteurs peuvent améliorer la capacité d'infiltration des sols et freiner le ruissellement en ayant recours à des pratiques agronomiques adaptées (travail du sol favorisant l'infiltration de l'eau, déchaumage grossier, enrichissement des teneurs en matières organiques, implantation de cultures intermédiaires, sens de travail du sol, etc.). Des aménagements curatifs, haies et talus peuvent aussi être placés en aval des érosions et ruissellements afin de favoriser l'infiltration.

- Vulnérabilité à l'érosion des sols du bassin

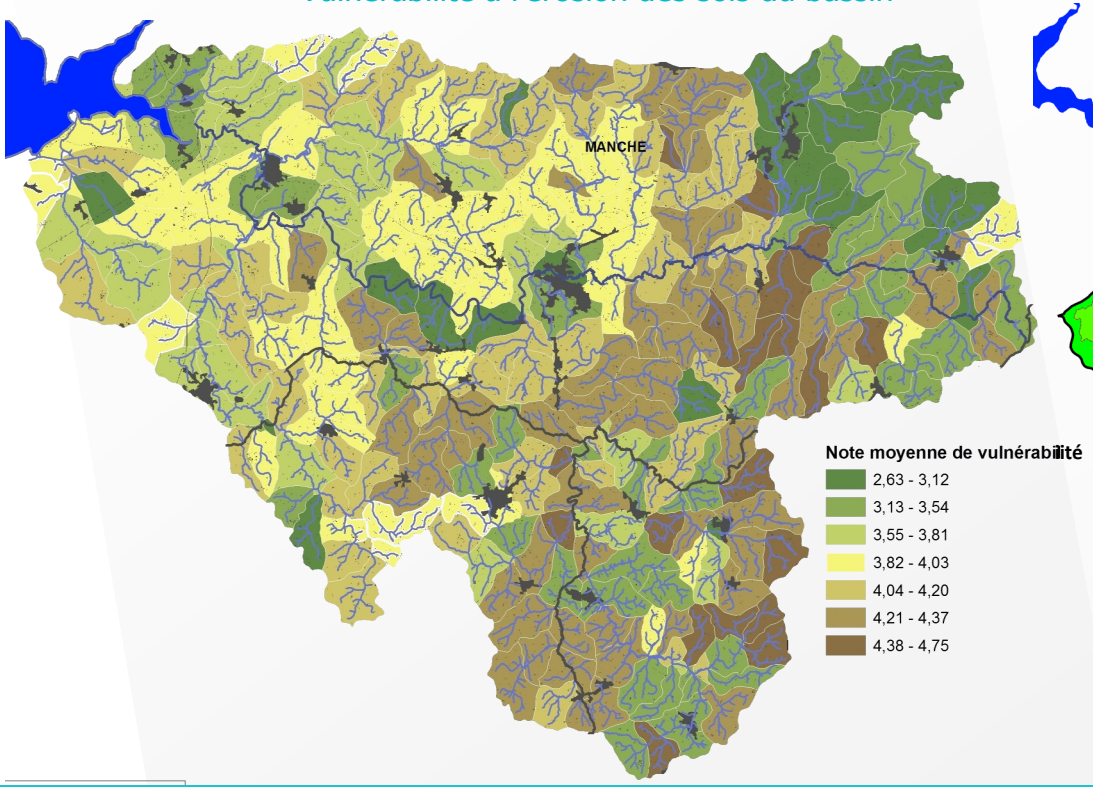

- Topographie du bassin

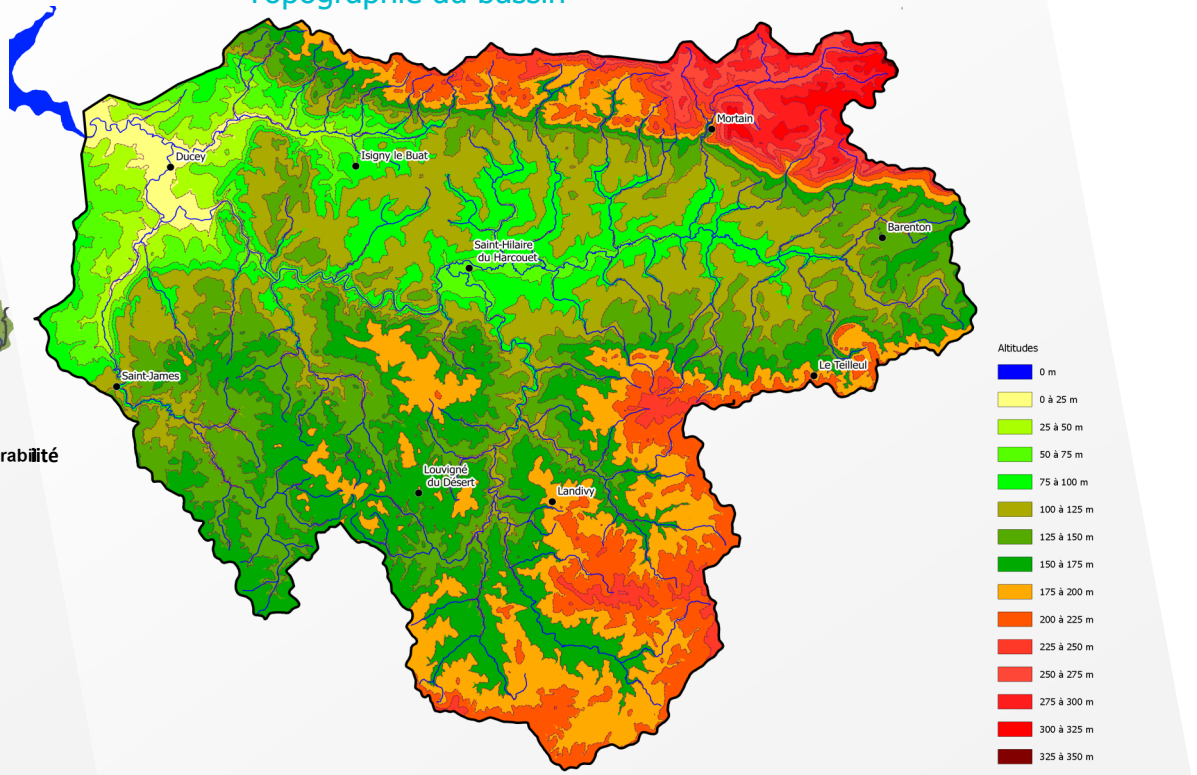

Sources :

Bocage

Le bocage, constitué des haies bordant les parcelles agricoles servait initialement de séparation entre deux parcelles, mais également d'abri pour le bétail et de bois de chauffage. Le bocage a évolué avec l'expansion urbaine, la modernisation de l'agriculture et le développement du machinisme. Cependant, il assure toujours un rôle indispensable en retenant les sols, en préservant les ressources en eau, et en maintenant un paysage de caractère. Il est donc nécessaire de maintenir un bocage fonctionnel adapté aux pratiques actuelles, en concertation avec les acteurs du territoire.

Bilan de la restauration du bocage

Sur le bassin de la Sélune la restauration collective du bocage est une priorité des financeurs, elle est financée à 80%. En 2014, la communauté de Saint-Hilaire-du-Harcouët et la communauté de communes d'Avranches-Mont-Saint-Michel ont pris la compétence bocage.

Plantations Hiver 2014-2015	Haies sur talus (km)	Haies à plat (km)	Regarnissage (km)	Total bocage (km)	Bosquets (m²)	Nombre de bénéficiaires
Louvigné Communauté	0,5	0	0,5	1	0	5
CDC de Saint-james	5,5	1,2	0,5	7,2	4 300	22
CDC du Bocage Mayennais	1,3	0	0	1,3	0	3
CDC de Saint Hilaire	Projets futurs					
CDC d'Avranches	Projets futurs					
SMBS	2,9	0	0,7	3,6	11 240	21
TOTAL Bassin de la Sélune	10,3	1,2	1,7	13,2	15 540	51
TOTAL 2008-2015	63,3	20,2	16,7	100,2	89 340	339

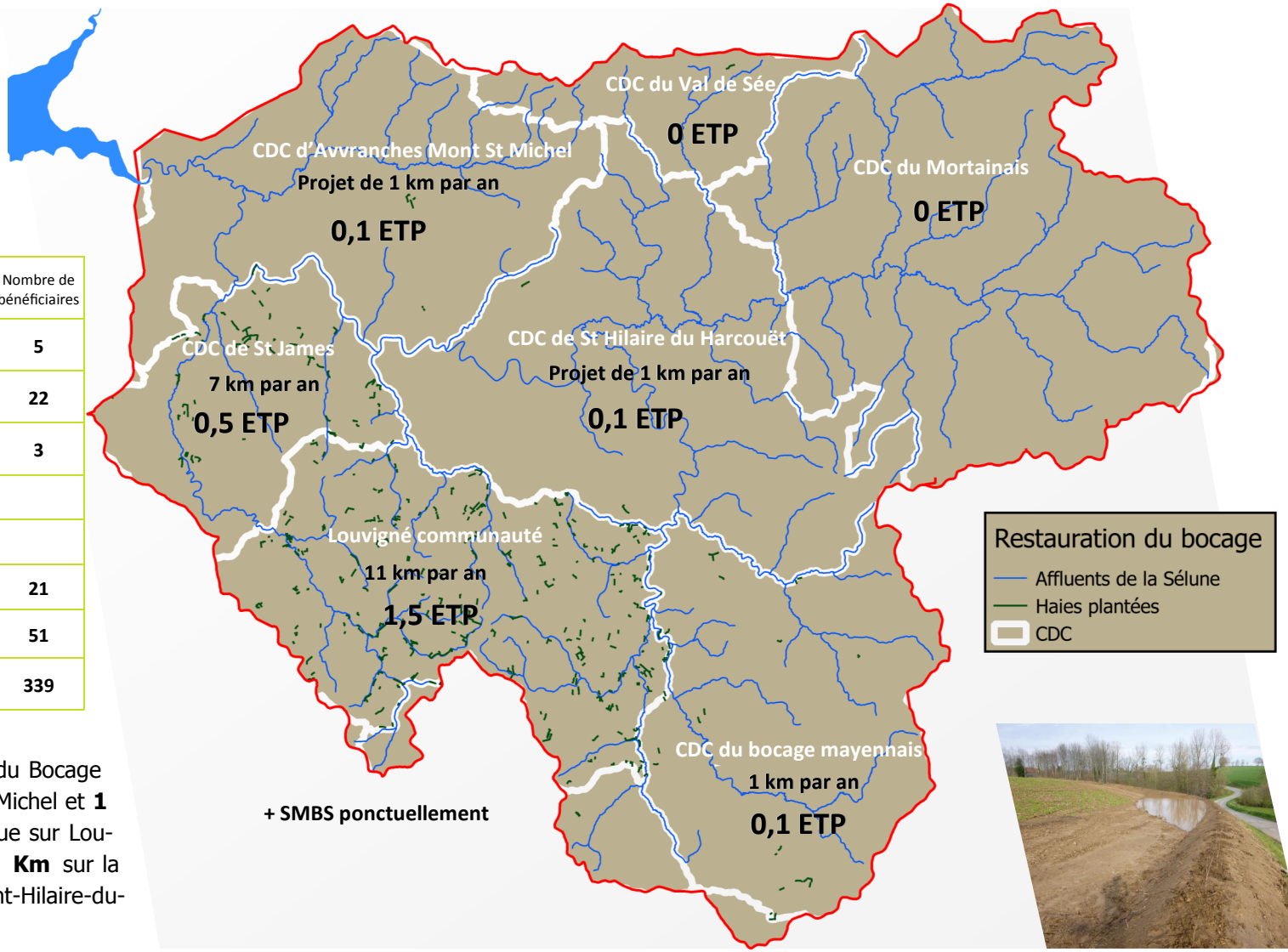

Programmation hiver 2015-2016

Il est prévu de replanter **1 Km** de haies sur la CDC du Bocage Mayennais, **1 Km** sur la CDC d'Avranches Mont Saint Michel et **1 Km** sur la CDC de Saint-Hilaire-du-Harcouët. Tandis que sur Louvigné communauté **10 Km** vont être replantés et **7,5 Km** sur la CDC de Saint-James, **3,5 Km** par le SIAEP de Saint-Hilaire-du-Harcouët et **3 Km** par le SMBS.

Sources :

Gestion du bocage - Commission bocage

Constituée d'élus, d'exploitants agricoles et d'autres utilisateurs de l'espace (chasseurs, randonneurs, ...), elle se réunit une a deux fois par an afin d'émettre un avis sur les projets d'arasements et de défrichements. C'est un véritable outil d'aide à la décision au service d'une meilleure gestion communale du bocage

Bilan des commissions hiver 2014-2015

Commission Bocage	Nb de réunions	Accompagnement
Les Loges-Marchis	1	SMBS
Saint-Martin-de-Landelles	1	SMBS
Romagny	1	SMBS
Saint-Barthélémy	1	SMBS
CDC de Saint-James	0	CDC de Saint-James

Programmation 2016

Commission Bocage	Nb	Accompagnement
CDC de Saint-James	Projets futurs	CDC de Saint-James
CDC du Mortainais		SMBS
CDC d'Avranches		SMBS
CDC de Saint-Hilaire		SMBS
CDC du Bocage Mayennais		CDC du Bocage Mayennais

Projets de compensation dans le cadre des commission bocage : 3,4 Km de haies supprimées à compenser dans les 3 ans à venir.

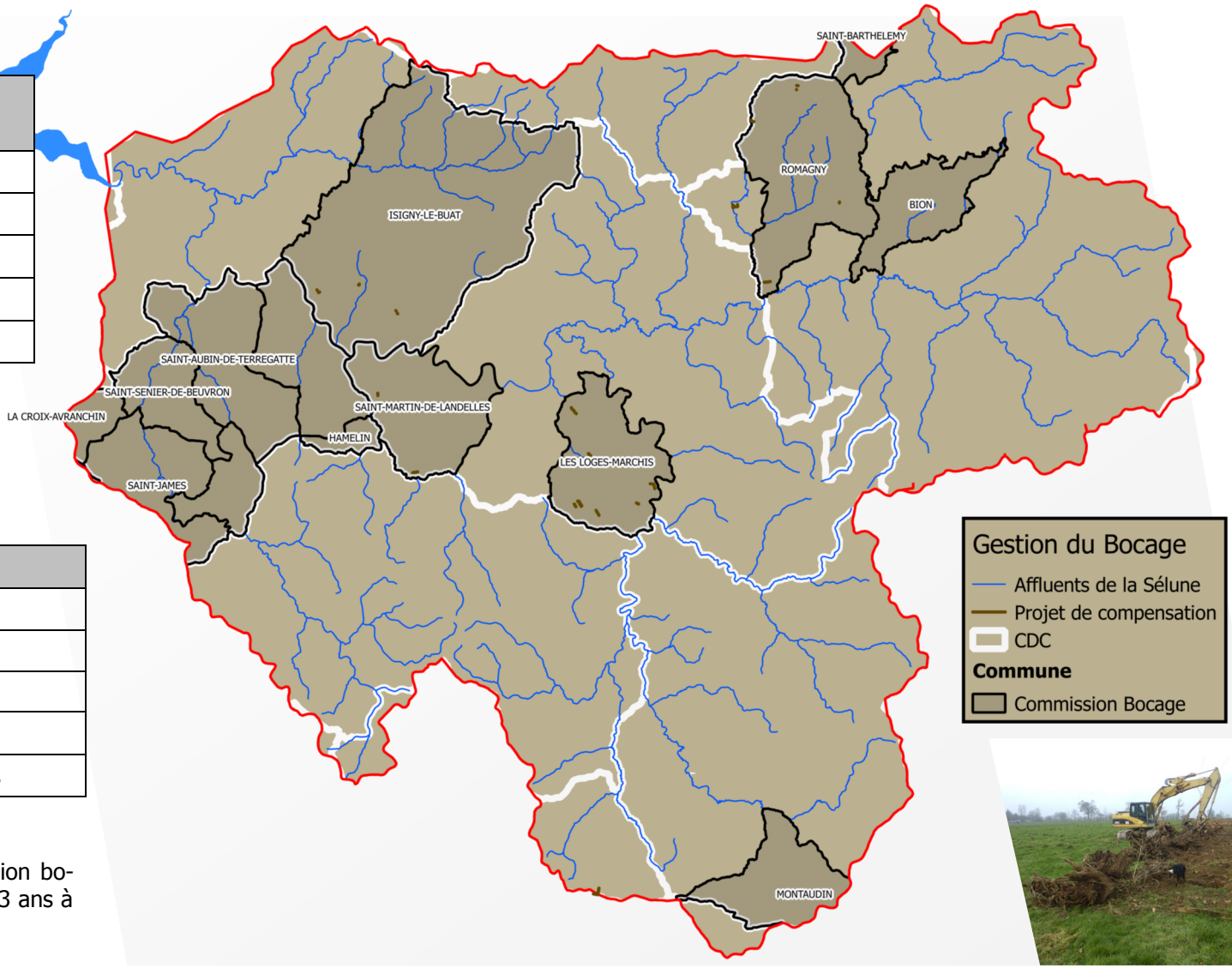

Restauration du bocage anti-érosif dans le cadre du Contrat Global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
TRAVAUX BOCAGE				
Recomposition du maillage bocager BV Beuvron/Livet, travaux bocagers de 7 km (bon pour paiement)	CDC de Saint-James	Bocage	21	90 000
Recomposition du maillage bocager BV Beuvron, travaux bocagers de 7 km (aide clôturée)	CDC de Saint-James	Bocage	21	90 000
Recomposition du maillage bocager d'Avranches Mont Saint Michel	CDC d'Avranches Mont Saint Michel	Bocage	21	12 000
Recomposition du maillage bocager de Louvigné Communauté : Travaux d'hydraulique douce afin de réduire les risques de ruissellement, d'érosion et de transfert vers les ressources en eau, les habitats aquatiques et les zones sensibles à la pollution microbiologique :- entretien juvénile en juin et septembre 2015	CDC de Louvigné Communauté	Bocage	21	82 000
5 actions				274 000

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
POSTE BOCAGE				
Poste technicien bocage (0,5 ETP)	CDC de Saint-James	Animation bocage	21	22 775
Techniciens bocage (1 ETP)	CDC de Louvigné Communauté	Animation bocage	21	50 110
2 actions				72 885

Sources : Aides 2015 AESN

Défi 3 : Réduire les substances dangereuses

Industries, PME-PMI et artisans

La réduction des substances dangereuses est une priorité pour l'environnement et la santé. A faible ou très faible concentration, elles peuvent avoir des conséquences irréversibles sur les milieux aquatiques et la santé humaine.

L'amélioration des connaissances

Le diagnostic consiste à déterminer :

- La présence des substances dangereuses dans les rejets
- Leurs origines au niveau du processus.
- Leur utilisation sur site
- Les voies de substitution ou d'élimination possibles

Réduction ou élimination des pollutions

Développer les actions de réductions ou d'élimination des pollutions :

- Dépollution à la source
- Récupération des pollutions toxiques
- Traitement des effluents
- Les voies de substitution ou d'élimination possibles

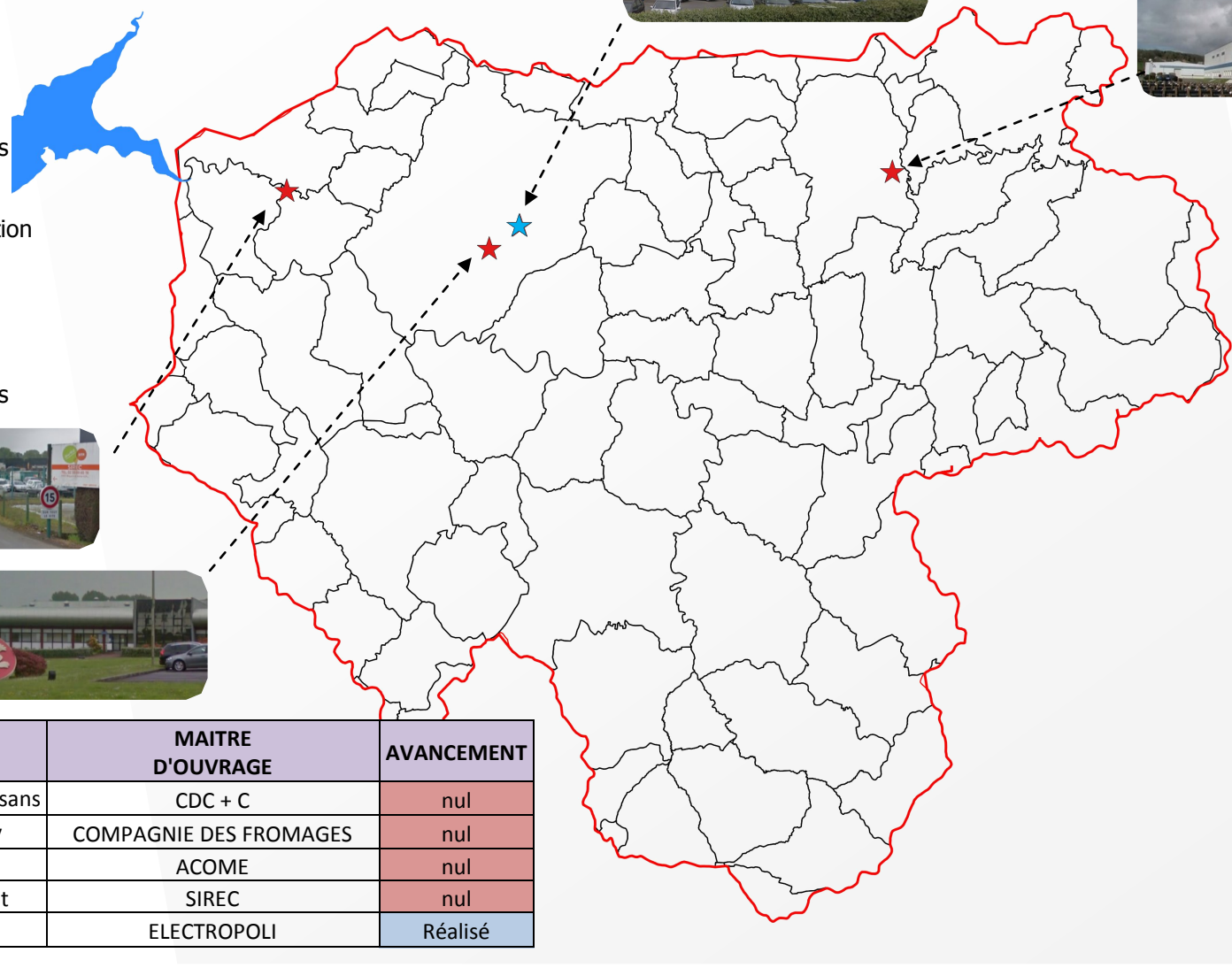

ACTION	MAITRE D'OUVRAGE	AVANCEMENT
Mobiliser pour projet collectif, rejets déchets liquides artisans	CDC + C	nul
Réduire les flux polluants sur le site industriel à Ducey	COMPAGNIE DES FROMAGES	nul
Prévention des pollutions accidentelles à Romagny	ACOME	nul
Prévention des pollutions accidentelles à Isigny-le-Buat	SIREC	nul
Programme de réduction du zinc, nickel, chloroforme	ELECTROPOLI	Réalisé

Industries, PME-PMI et artisans dans le cadre du contrat global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne pro-gramme	Coût du projet
Mise en place d'un colonne de résine de finition de 700 litres en sortie de station d'épuration pour le traitement spécifique du nickel	Electropoli Production	Industries	13	50 000
1 actions				50 000

Industries, PME-PMI et artisans hors contrat global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne pro-gramme	Coût du projet
Etude d'impact des rejets : étude d'impact et de danger de la filière "eau" du site SOFIVO de Pontmain et acceptabilité du milieu récepteur. Analyse des performances de la station par rapport aux MTD.	SOFIVO	Industries	13	10 000
1 actions				10 000

Périmètre de protection de captages

Les périmètres de protection, instaurés par la loi sur l'eau de 1964, sont définis dans le code de la santé publique (article L1321-2). Depuis la loi sur l'eau du 3 janvier 1992, ils sont obligatoires pour tous les ouvrages, quelle que soit leur date de réalisation. Ils permettent d'instaurer des zones de protection autour du point de prélèvement afin de le protéger contre les pollutions essentiellement accidentelles et ponctuelles.

Les prescriptions pour la protection des points d'eau nécessitent une déclaration d'utilité publique. L'Agence Régionale de Santé, en liaison avec la DDTM, assure et coordonne, l'instruction administrative de la procédure de mise en place des périmètres de protection.
Les périmètres sont formalisés par un arrêté préfectoral de Déclaration d'Utilité Publique :

♦ Périmètre de protection immédiate :Terrains acquis par la collectivité exploitant le captage. Seules les activités liées à l'exploitation et à l'entretien y sont autorisées .

♦ Périmètre de protection rapprochée : Quelques hectares. Les activités susceptibles de provoquer une pollution y sont interdites ou réglementées.

♦ Périmètre de protection éloignée : Facultatif. Plusieurs dizaines d'hectares

Nature des ressources en eaux :
-Eaux superficielles
-Eaux souterraines

Procédure de protection des points d'eau :
Phase technique : Etude hydro-géologique
Phase administrative : Constitution du dossier et DUP
Phase de suivi : suivi et gestion des périmètres

Avancement de la protection

Tous les captages de la Sélune ont une procédure de protection de captage. 4 sont en phase administrative, 15 sont opérationnel et 10 captages ont leurs prescriptions mise en œuvre.

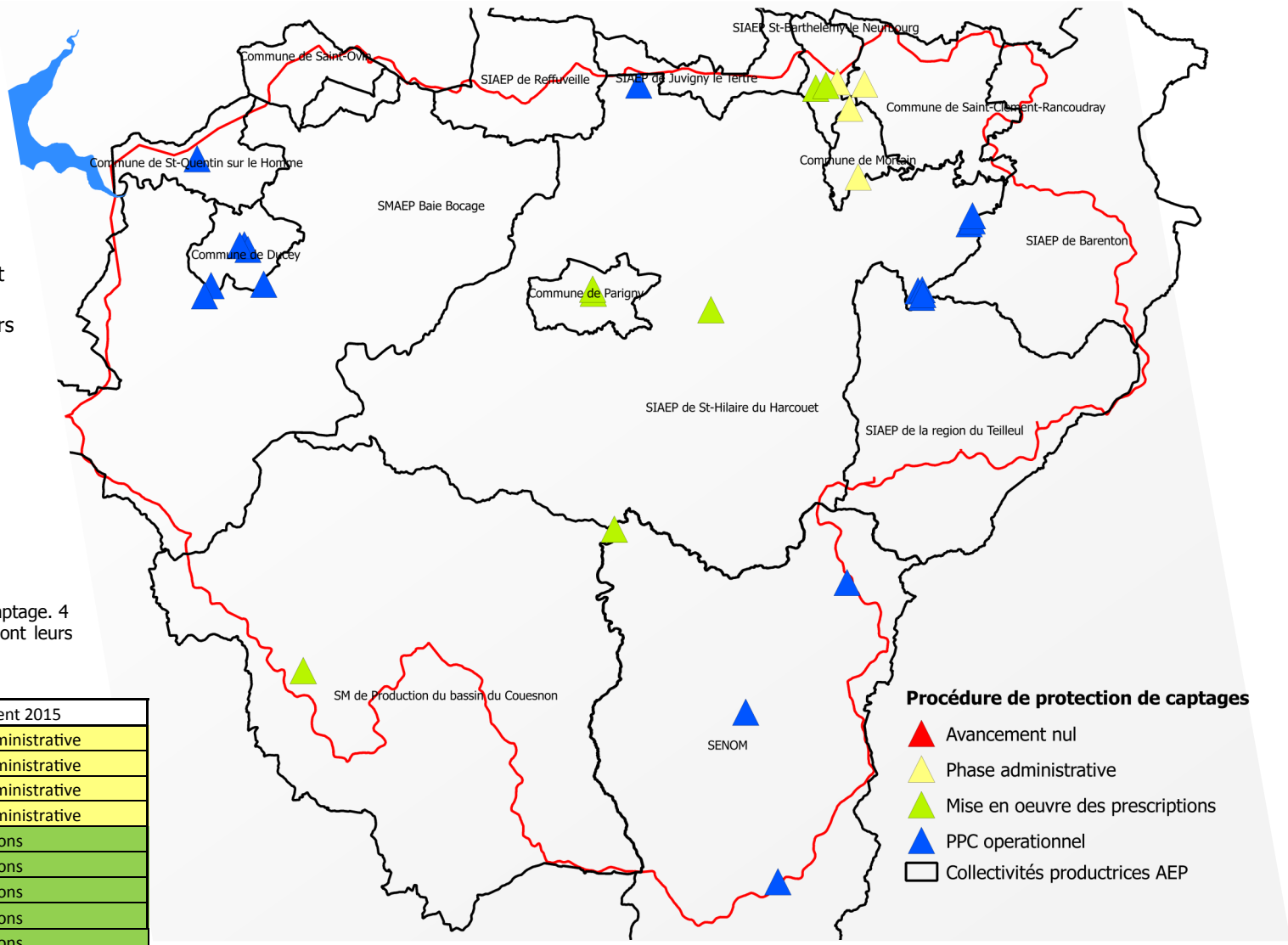

Dpt	Distributeur	Captage	Nature	Avancement 2015
50	C Mortain	Le Vauvillet	captage ou forage	Phase administrative
50	C Mortain	Beauvallon	captage ou forage	Phase administrative
50	C Mortain	le Pré Creux	captage ou forage	Phase administrative
50	C Mortain	La Pelterie	fil de l'eau	Phase administrative
50	C Parigny	St Berthevin 2	captage ou forage	Prescriptions
50	SIAEP St Barthelemy	La Délinière	captage ou forage	Prescriptions
50	SIAEP St Barthelemy	la Daierie	captage ou forage	Prescriptions
50	SIAEP St Hilaire	Sélune la lande	fil de l'eau	Prescriptions
35	Villamée	la Boutriais	captage ou forage	Prescriptions
35	Louvigné	pont Juhel	fil de l'eau	Prescriptions (80%)

Défi 5 : Protéger les captages d'eau /AEP

Protection de la ressource en eau

Des animations agricoles sont à mener sur le bassin versant de la Sélune et en priorité sur les bassins d'alimentation des captages d'eau potable, tout comme le programme déjà en cours sur le bassin versant de l'Airon. Ces animations visent à diminuer l'impact de l'agriculture sur la qualité de l'eau en favorisant l'émergence de bonnes pratiques agricoles. Différents opérateurs peuvent être éligibles aux aides de l'Agence de l'Eau que ce soient les communautés de communes ou les syndicats des eaux.

Bilan 2015, animation agricole sur l'Airon

13 exploitations du bassin-versant se sont engagées en MAEC, cela représente une surface de 433,50 ha soit 3,2% de la surface éligible du bassin.
Le coût total est de 59 027 €.
20 agriculteurs ont signé la charte de l'Airon

Programmation 2016

Pour reconduire l'animation agricole sur l'Airon, un animateur agricole, Valentin GARAULT, a été recruté au SMPBC pour remplacer Elodie TRONEL.
Une animation MAEC zones humides sur la Sélune amont est reconduite par le SMBS pour contractualiser 200 ha.

Surface contractualisée		Coût unitaire	Nb Ha engagés	Coûts engagés
Contractualisation mesures communes Pays de la Loire & Bretagne				
Conversion en Agriculture Biologique			50	
Contractualisation Pays de la Loire				
Système Polyculture Elevage Maintien Niv 1 = 22/60		138	143	19 698
Contractualisation Bretagne				
Système Polyculture Elevage	Evolution Niv 1 = 12/70	210	43	9 005
	Maintien Niv 1 = 12/70	180	40	7 160
	Evolution Niv 2 = 18/65	226	25	5 555
	Maintien Niv 2 = 18/65	160	15	2 357
	Evolution Niv 3 = 28/55	140	80	11 234
	Maintien Niv 3 = 28/55	110	35	3 874
Gestion de l'herbe par pâturage limité = HE01		56,58	3	145
Total			433	59 028

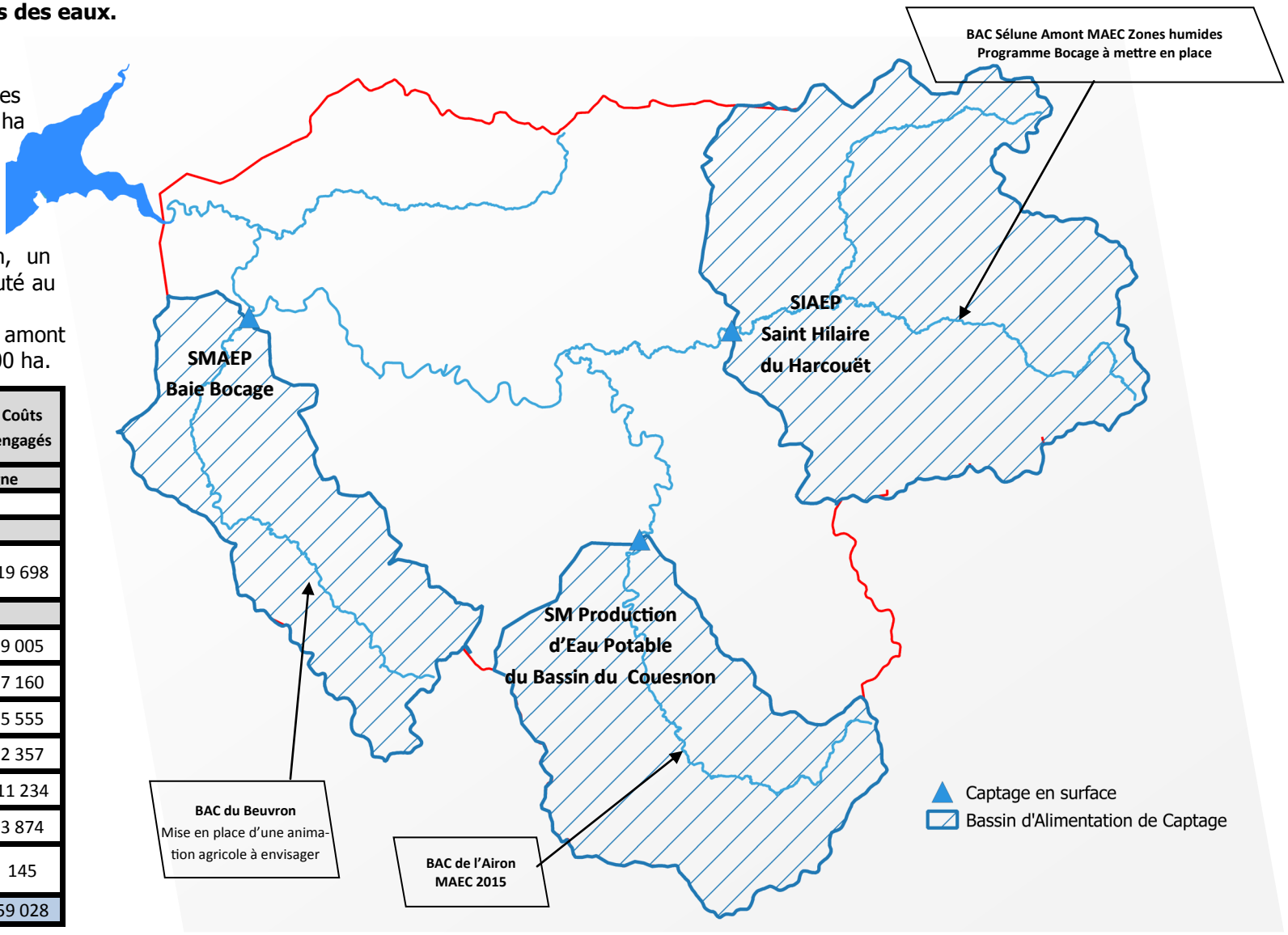

Défi 5 : Protéger les captages d'eau /AEP

Protection des captages dans le cadre du contrat global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
Interconnexion AEP St Hilaire du Harcouet-phase 3	SIAEP de St Hilaire du harcouët	AEP	25	710000
Acquisition de matériel alternatif : 2 tondeuses; 1 débroussailleuse; un coupe bordure et plantation de sédum intertombes	Commune de Parigny	Phyto non agricole	23	2377
Acquisition de matériel de désherbage alternatif : désherbeuse vapeur	Commune de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Phyto non agricole	23	19800
Végétalisation du cimetière de Saint-Georges-de-Reintembault: : végétaux couvre-sol et sable et graviers	Commune de Saint-Georges de Reintembault	Phyto non agricole	23	5474
Acquisition de matériel de désherbage alternatif : désherbeuse automotrice avec balais de désherbage	Commune de Louvigné-du-Désert	Phyto non agricole	23	11000
Sensibilisation désherbage communal alternatif : Pour les 8 communes de Louvigné Communauté : Bilan des pratiques de désherbage pour deux communes. Organisation d'une journée à destination des agents techniques et élus locaux sur le thème de la gestion écologique	CDC de Louvigné Communauté	Phyto non agricole	23	2560
Réalisation de plan de désherbage sur tout ou partie de la commune (seulement la partie traitée, le cimetière pour une commune), pour 5 communes.	SMP Eau Potable du Bassin du Couesnon	Phyto non agricole	23	8500
Cellule d'animation agricole sur le BAC du Pont-Juhel à Landivy (53) en 2015. ¨Poste d'animateur correspondant à 1 ETP : salaire et charges pour 38 915 €TTC, frais de fonctionnement forfaitaire pour 17 000 €TTC.	SMP Eau Potable du Bassin du Couesnon	Protection de la ressource	23	55915
Réalisation de diagnostics d'exploitation en 2015 (objectif de 35 dossiers) sur le bassin amont de la prise d'eau du Pont Juhel sur l'Airon.	SMP Eau Potable du Bassin du Couesnon	Protection de la	23	21540
Analyses de reliquats d'azote dans le sol et d'effluents d'élevage, interventions d'organismes techniques (en prestation) en lien et en complément de l'animatrice, mobilisation d'intervenants, supports de communication et de sensibilisation. AAC Pont Juhel complément à l'animation agricole en 2015.	SMP Eau Potable du Bassin du Couesnon	Protection de la ressource	23	51942
Pont Juhel_Actions non agricoles 2015. AAC Pont Juhel sur l'Airon. Mobilisation d'intervenants et de supports de communication concernant l'usage non agricole des phytosanitaires et la sensibilisation des scolaires à l'environnement.	SMP Eau Potable du Bassin du Couesnon	Protection de la ressource	23	14380
AAC Pont Juhel sur l'Airon : suivi analytique 2015 sur l'Airon et ses affluents en 4 points du bassin d'alimentation de la prise d'eau AEP au Pont de Juhel sur les paramètres nitrate, pesticide, phosphore et COD. Suivi mensuel ou suite à une pluie (notamment pour paramètre pesticide).	SMP Eau Potable du Bassin du Couesnon	Protection de la ressource	32	21600
14 actions				94 3371

Protection des captages hors contrat global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
Animation pour le développement de la filière chanvre pour l'année 2016, sur les aires d'alimentation de captages prioritaires, 1 poste à 1ETP	Association de producteurs de chanvre	Agricole	23	73500
Réhabilitation de 2 réservoirs de tête (2 x 100 m3) : étanchéité intérieure et éléments de sécurité. Localisation : rue de la 30ème Division Américaine à Mortain :	Commune de Mortain	AEP	25	23000
Animation filière chanvre 2015	Association de producteurs de chanvre	Agricole	23	73500
Acquisitions foncières : dans le cadre de la mise en place des périmètre de protection de la prise d'eau sur la Sélune (Lieu dit "La Lande", commune de Milly) : acquisition de la parcelle référencée ZC 30 sur la commune de Milly d'une superficie de 15 390 m2 en PPR sensible .	SIAEP de St Hilaire du harcouët	Protection de la ressource	23	6482
Prélèvements+analyses de reliquats azotés 2015-16 : Réalisation de 2 campagnes de mesures (prélèvements + analyses) de reliquats azotés dans les sols en entrée et sortie d'hiver sur 25 parcelles. Mise à disposition des données au SDEA50 pour exploitation et diffusion des résultats.	Commune de Saint-Quentin-sur-le-Homme	Protection de la ressource	32	4095
5 actions				180 577

Sources : Aides 2015 AESN

Défi 5 : Protéger les captages d'eau /AEP

Phyto-collectivités

La fin des pesticides dans les collectivités est programmée d'ici 2022. L'Assemblée nationale a adopté définitivement, le « zéro phyto » dans les collectivités locales. Cette proposition de loi a pour objectif de réduire la quantité de produits phytosanitaires (herbicides, fongicides, insecticides) utilisés dans le pays. La France reste encore le premier consommateur de ces produits en Europe, cinq ans après le plan Écophyto de 2008. Pour faire appliquer cette interdiction par les particuliers : à partir de 2022, la vente des produits phytosanitaires « pour un usage non-professionnel » sera interdite, toute comme leur détention.

Objectif zéro-phyto

- 13 communes sont encore à sensibiliser
- 35 communes sensibilisées
- 8 communes engagées
- 13 communes possèdent un plan de désherbage
- 10 communes en zéro-phyto

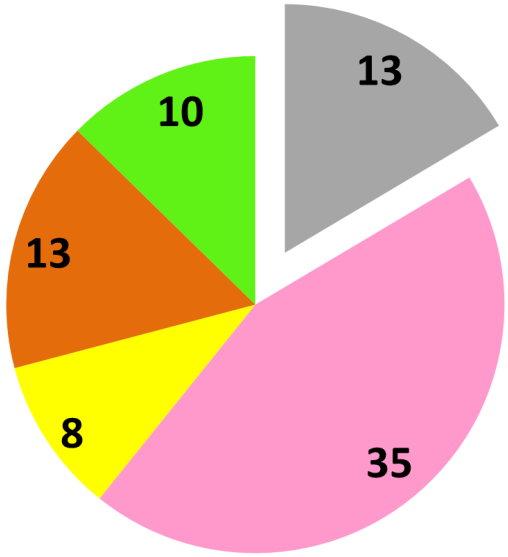

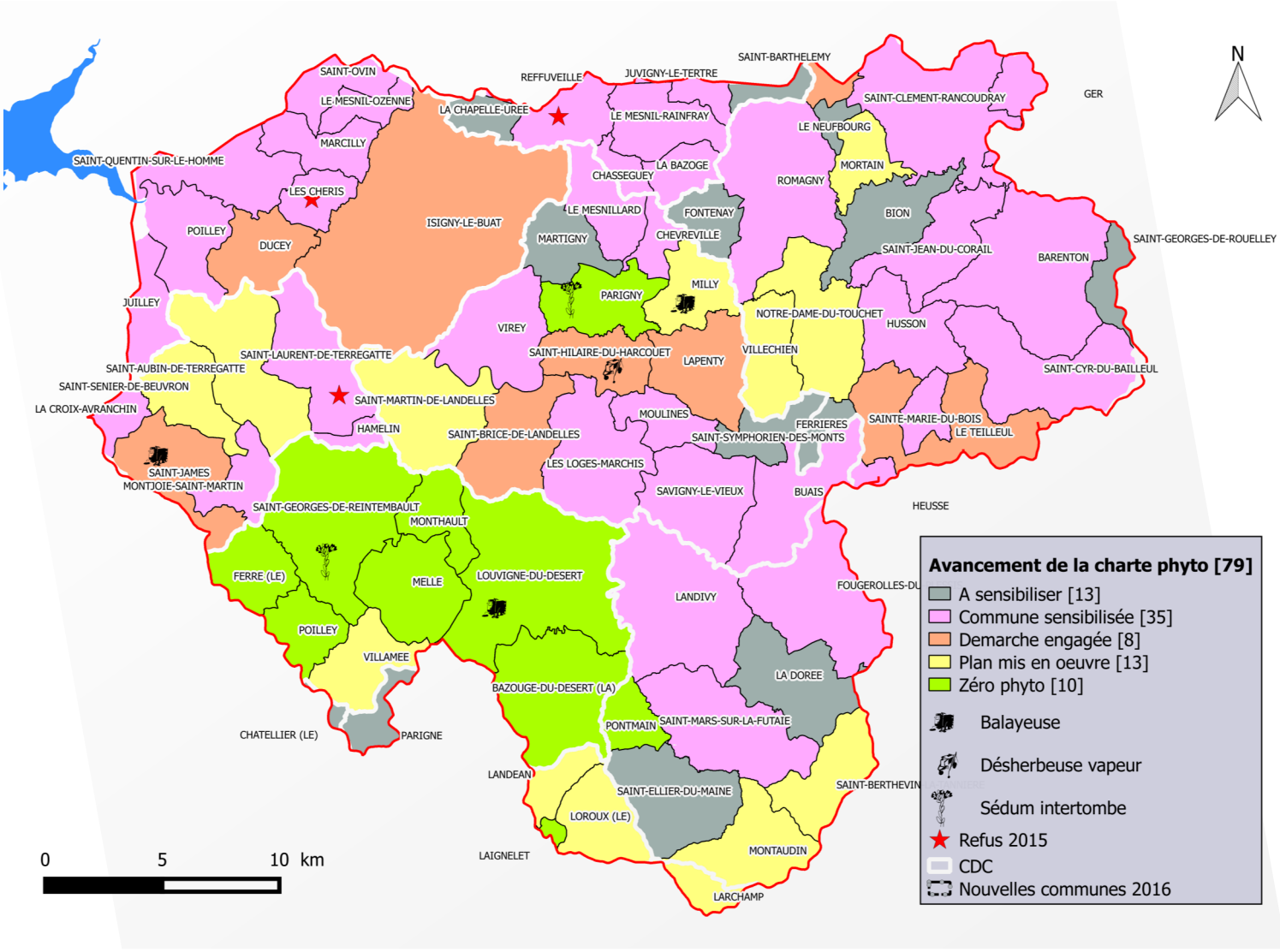

Sources : FREDON BN, CDC Louvigné

Inventaires des zones humides et du bocage

Afin de préserver les zones humides et le bocage sur son territoire, le Schéma d'Aménagement et de Gestion des Eaux de la Sélune demande aux communes du bassin versant de réaliser l'inventaire de ce patrimoine naturel. L'objectif de cet inventaire est de mieux connaître pour mieux protéger.

Etapes de la démarche d'inventaire

1. Présentation de la démarche d'inventaire au conseil municipal par le SMBS.

2. Présentation de la démarche d'inventaire en réunion publique (courriers à destination des exploitants agricoles et articles de presses)

3. Passage terrain, numérisation des données et élaboration de cartes de restitutions.

Avancement des inventaires

59 % des communes du bassin sont inventoriées, soit 47 communes sur les 79 du bassin versant.

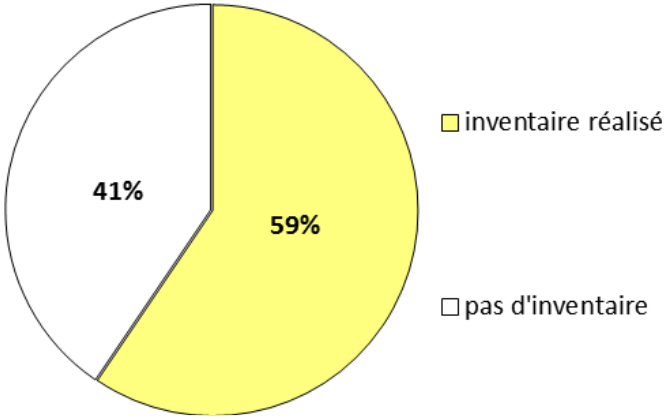

Les communes en vert ont intégré ces inventaires dans leurs documents d'urbanisme. Les inventaires restant seront intégrés lors de l'élaboration des PLUi des CDC d'Avranches, de St Hilaire, du Bocage Mayennais et du Mortainais.

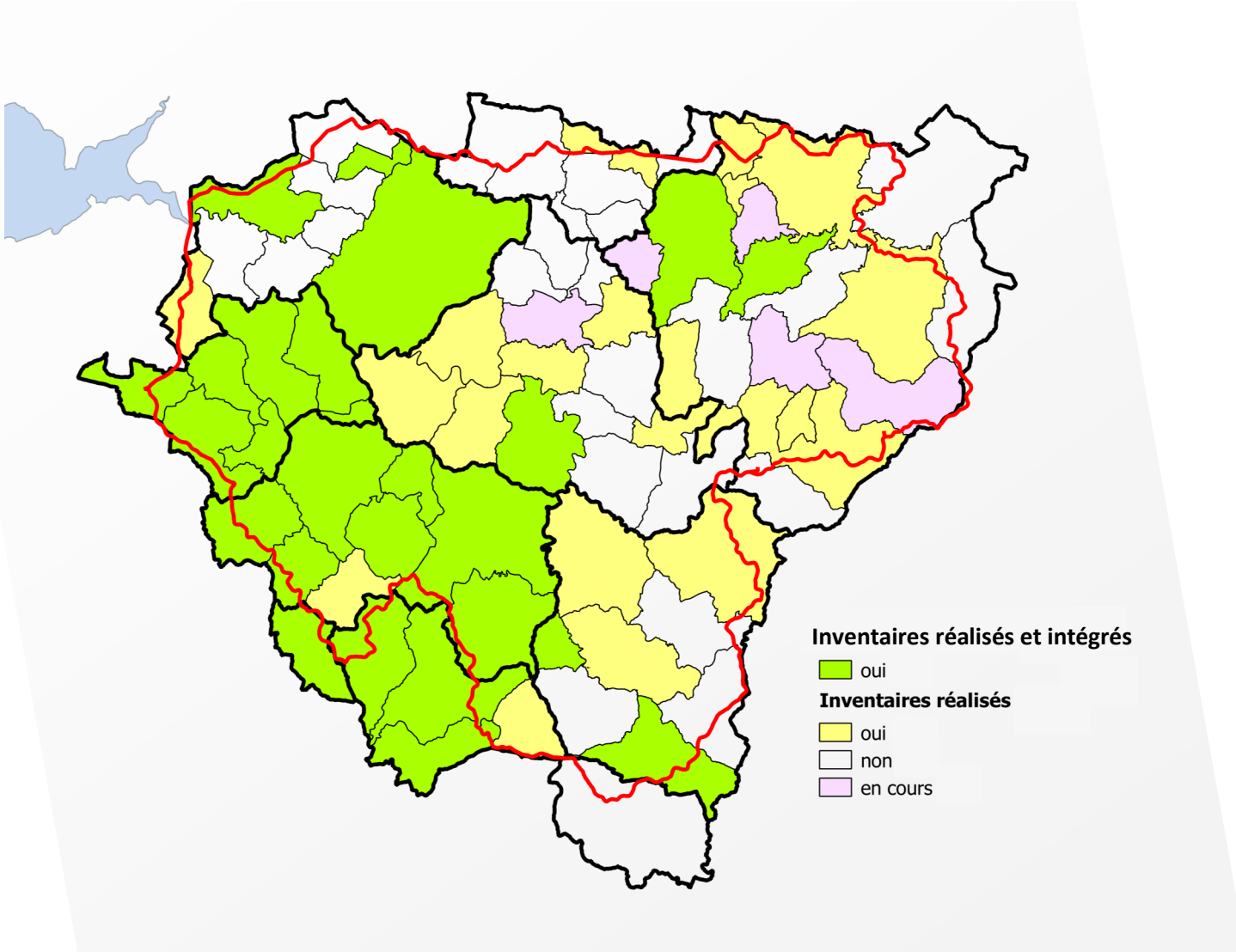

Sources : Inventaires SMBS

Cartographie des cours d'eau

Les services de l'état en charge de la police de l'eau (DDTM) doivent établir une cartographie complète des cours d'eau, afin de répondre à l'instruction du gouvernement du 3 juin 2015 relative à la cartographie et l'identification des cours d'eau. Le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune a participé au groupe de travail, en partenariat avec les techniciens rivières du bassin de la Sélune.

Application de la police de l'eau

La DDTM instruit les dossiers d'autorisation ou de déclaration requis par la réglementation police de l'eau et procède au contrôle des prescriptions édictées pour préserver les milieux et les usages de l'eau. Les travaux soumis à procédure au titre du code de l'environnement volet « eau et milieux aquatiques » sont définis par une nomenclature du code de l'environnement des IOTA (installations, ouvrages, travaux ou activités) susceptibles d'avoir un impact sur ces milieux naturels.

Cartographie DDTM des cours d'eau

Le travail initié sur le bassin de la Sélune a montré que les techniciens rivières possèdent une connaissance approfondie des hydrosystèmes de leur territoire. Cependant, la cartographie des cours d'eau étant du domaine réglementaire de la police de l'eau, les apports des techniciens rivières vis-à-vis des bases de données, ne sont pas directement exploitables, sans un passage terrain par la police de l'eau (cf. cartelie dttm).

Base de données SIG, cartographie des cours d'eau

Les tronçons cours d'eau cartographiés peuvent contenir des informations réglementaires de base tel que : le classement Liste 1 ou 2 214-7 ou le classement en arrêté frayères P1, P2 ou E2, Ccf. tableau DDT 53)

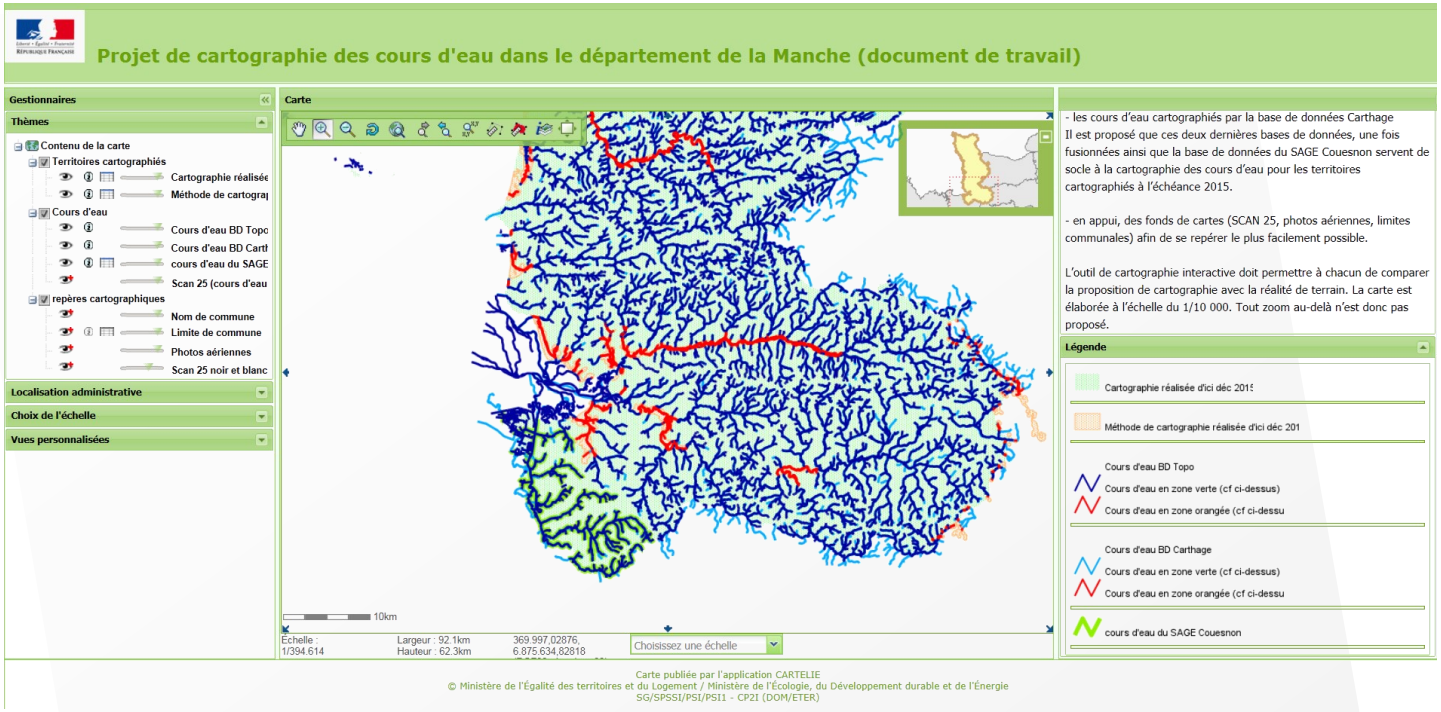

http://cartelie.application.developpement-durable.gouv.fr/cartelie/voir.do?carte=carte_cours_eau&service=DDTM_50

ID DDTM	ID FRAYERES P1	ID FRAYERES P2	ID FRAYERES E2	FRAYERES	ID 1L214-7	ID 2L214-7
DDTMNUM	P1NUM	P2NUM	E2NUM	Poisson liste 1	L1 NUM	L2 NUM
				Poisson liste 2		
				Ecrevisse liste 1		
				Ecrevisse liste 2		

Sources : DDTM 50,35 et DDT 53

Classement liste 1 et 2, bassin Sélune

L'article L214-17 du code de l'environnement, introduit par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de décembre 2006, réforme les classements des cours d'eau en les adossant aux objectifs de la directive cadre sur l'eau déclinés dans les SDAGE.

Les classements de cours d'eau au titre du L.214-17 du code de l'environnement ont abouti à une sélection des cours d'eau et tronçons de cours d'eau pour lesquels une protection correctement ciblée constitue un avantage certain pour l'atteinte des objectifs de la DCE.

Liste 1 :

Les cours d'eau classés en liste 1 correspondent aux cours d'eau : en très bon état écologique, identifiés dans le SDAGE comme **réservoirs biologiques**, dans lesquels une **protection des poissons migrateurs vivant alternativement en eau douce et en eau salée est nécessaire**.

L'objectif du classement en liste 1 est la **préservation des milieux aquatiques contre toute nouvelle segmentation** longitudinale et/ou transversale de cours d'eau. Il est également de restaurer une continuité écologique compatible avec cet objectif de préservation. A ce titre, aucune nouvelle autorisation ou concession ne sera accordée pour de nouveaux ouvrages s'ils constituent un obstacle à la continuité écologique. Le renouvellement des autorisations des ouvrages existants est subordonné à des prescriptions permettant de maintenir le bon état écologique des cours d'eau et la protection des grands migrateurs (saumon, anguille, alose...).

Liste 2 :

Les cours d'eau classés en liste 2 correspondent aux cours d'eau dans lesquels il est nécessaire : **d'assurer le transport suffisant des sédiments, d'assurer la circulation des poissons migrateurs**.

L'objectif de la liste 2 est l'amélioration du fonctionnement écologique des cours d'eau permettant l'atteinte des objectifs de la DCE. En plus des exigences de la liste 1, le classement dans cette liste impose de rétablir la continuité écologique, notamment en aménageant les ouvrages existants dans un **délai déterminé de 5 ans** après la signature de l'arrêté de classement. Dans certains cas, la suppression d'obstacles et la renaturation de tronçons de cours d'eau pourront être justifiées, en priorisant les axes où il est utile d'agir rapidement pour atteindre le bon état écologique.

Liste 1 :

CODE HYDRO	COURS D'EAU	LISTE 2° DU I DE L'ARTICLE L. 214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
I91-0400	**L'Airon**	De la confluence avec le ruisseau des Français à la confluence avec la Sélune
I9280600	**L'Oir**	Du Pont de la RD 47 (Isigny le Buat) à la confluence avec la Sélune
I92-0420	**Le Beuvron**	De sa source à la confluence avec la Sélune
I9--0200	**La Selune**	La Sélune du pied du barrage de La Roche Qui Boit à l'embouchure
I9245000	**Le Gué Husson**	De sa source à la confluence avec le Beuvron

Liste 2 :

CODE HYDRO	COURS D'EAU	LISTE 1° DU I DE L'ARTICLE L. 214-17 DU CODE DE L'ENVIRONNEMENT
I9280600	**L'Oir**	Du Pont de la RD 999 (Isigny le Buat) à la confluence avec la Sélune
I9201000	**Le Vaux Roux**	Du Pont de la RD 171 (Les Loges Marchis) à la confluence avec la Sélune
I9193000	**L'Alence**	Du Pont de la RD 134 (Moulines; Saint Symphorien des Monts) à la confluence avec l'Airon
I9179000	**La Tabuere**	De sa source à la confluence avec le Moulin du Pré
I9168000	**Le Francais**	Pont de le RD 977/ 177 (Les Loges Marchis — Louvigné du Désert) à la confluence avec l'Airon
I9165700	**La Macherel**	De sa source à la confluence avec le Bois Garnier
I9165000	**Le Bois Garnier**	De la confluence avec la Gasnerie, à la confluence avec l'Airon
I9161000	**La Meheudiere**	De sa source à la confluence avec l'Airon
I9149000	**La Ragotiere**	De sa source à la confluence avec l'Airon
I9148000	**Le Mausson**	De sa source à la confluence avec l'Airon
I91-0420	**Le Moulin du Pre**	De sa source à la confluence avec le Bras de l'Airon
I9080600	**La Gueuche**	Du Pont de la RD 205 (Mesnil Rainfray — Romagny) à la confluence avec la Sélune
I9041000	**Le Saint-Jean**	Du Pont de la RD 182 (Rancoudray) à la confluence avec la Sélune
I9028000	**Le Chenilly**	Du point géographique : Limite de communes (Barenton — Rancoudray — Saint Jean du Corail) à la confluence avec la Sélune
I9008000	**Le Moulin Richard**	Du Pont de la RD 490 (Barenton) à la confluence avec la Sélune
I9287000	**Le Pont-Levesque**	Du point géographique : RD 106 (La Boulouze) à la confluence avec l'Oir
I9282500	**La Roche**	Du point géographique : Limite de communes (La Chapelle Urée — Isigny le Buat) à la confluence avec l'Oir
I9282000	**La Vallee aux Berges**	Du Pont de la RD 999 (La Chapelle Urée) à la confluence avec l'Oir
I91-0400	**L'Airon**	De la confluence avec le ruisseau des Français à la confluence avec la Sélune
I92-0420	**Le Beuvron**	De sa source à la confluence avec la Sélune
I9--0200	**La Sélune**	De la confluence avec l'Airon (à Saint Hilaire du Harcouet) à la mer (estuaire inclus)
I9--0200	**La Sélune**	De la confluence avec le Moulin Richard (à Barenton) à la confluence avec l'Airon (à St Hilaire)

Sources : DDTM 50,35 et DDT 53

Arrêté Frayères 50 du 15 juillet 2015, bassin Sélune

Cet inventaire permet l'application de l'article L432-3 du CE qui puni de 20 000 euros d'amende, la destruction des frayères ou des zones de croissance ou d'alimentation de la faune piscicole, à moins qu'il ne résulte d'une autorisation ou d'une déclaration dont les prescriptions ont été respectées ou de travaux d'urgence exécutés en vue de prévenir un danger grave et imminent.

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours des dix années précédentes.

INVENTAIRE DES ZONES DE FRAYERES DES POISSONS DE LA LISTE 1

Article R432 1-1-1 du Code de l'environnement : inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement : Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truites (Salmo trutta); Vandoise; Côtiers du Couesnon à la Rance.

INVENTAIRE DES ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DES CRUSTACES DE LA LISTE 2:

Liste des espèces présentes dans le département. Liste fixée par l'arrêté ministériel du 23 avril 2008 en application du R.432-1 du Code de l'environnement : L'Écrevisse à pieds blancs.

INVENTAIRE DES ZONES DE FRAYERES DES POISSONS DE LA LISTE 1

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truites ; Vandoise	La Sélune, ses affluents et sous affluents	Barrage de la Roche qui boit, commune SAINT-LAURENT-DE-TERREGATTE	Confluence Oir, commune DUCEY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truites; Vandoise	La Sélune, ses affluents et sous affluents	Sources, commune SAINT-CYR-DU-BAILLEUL	Confluence de l'Airon, Airon inclus, commune ST-HILAIRE-DU-HARCOUET	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truites	Le Lair, et ses affluents	Limite de département d'Ille et Vilaine, commune HAMELIN	Pont de la RD 481, commune ST-LAURENT-DE-TERREGATTE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truites ; Vandoise	L'Oir, ses affluents et sous affluents	Sources, commune REFFUVEILLE	Confluence Sélune, commune DUCEY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truites	Ruisseau de Livet, et ses affluents	Limite de département d'Ille et Vilaine, commune HAMELIN	Confluence Sélune, commune ST-LAURENT-DE-TERREGATTE	
Chabot ; Lamproie de planer ; Truites	Ruisseau de Vaux Roux, ses affluents et sous affluents	Sources, commune LES LOGES-MARCHIS	Confluence Sélune, commune VIREY	
Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie de rivière ; Truites	Ruisseau du Moulinet	Sources, commune LE VAL-SAINT-PERE	Confluence Sélune, commune LE VAL-ST-PERE	

INVENTAIRE DES ZONES D'ALIMENTATION OU DE CROISSANCE DES CRUSTACES DE LA LISTE 2:

Frayères présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
Ecrevisse à pieds blancs	La Douenne, et ses affluents	Sources, commune REFFUVEILLE	Confluence Rau de Serouane, commune LE MESNILLARD	
Ecrevisse à pieds blancs	L'Argonce, et ses affluents	Sources, commune JUVIGNY-LE-TERTRE	Confluence Sélune, commune LAPENTY	
Ecrevisse à pieds blancs	Rau du Gué Bochin, et ses affluents	Sources, commune BELLEFONTAINE	Confluence Gueuche, commune LE MESNIL-RAINFRAY	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de la Vallee	Source, commune HAMELIN	Confluence Lair, commune HAMELIN	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau de Vaux Roux, et ses affluents	Sources, commune LES LOGES-MARCHIS	Confluence Sélune, commune SAINT-BRICE-DE-LANDELLES	
Ecrevisse à pieds blancs	Ruisseau du Gue de Ferrieres, et ses affluents	Sources, commune BUAIS	Confluence Rau de Mesnelles, commune FERRIERES	

Sources : Aides 2015 AESN

Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Arrêté Frayères 35 du 29 juin 2015, bassin Sélune

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU **LISTE 1 "poissons"**

	Principaux BV	Frayères présentes	Cours d'eau / Milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Sélune	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario	La Glaine, ses affluents et sous affluents	bourg du Loroux, commune LE LOROUX	Pont d'Airon - D134, commune LOUVIGNE-DU-DESERT	exceptés : ruisseau de la Jardière et affluent et ruisseau de Bonne Fontaine à Louvigné D., ruisseaux de la Contrie, du Chêne, de la Croix du Gat et ruisseau de la Récussonière et affluent à Bazouge D., ruisseau de la Verderie et affluent à Landéan
2	Sélune	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario	L'Airon, ses affluents et sous affluents	le Pont Airon, commune LOUVIGNE-DU-DESERT	confluence avec le Ruisseau des Français, commune LOUVIGNE-DU-DESERT	exceptés : - le ruisseau de la Faucherie à Louvigné du D. - le ruisseau de la Violais et son affluent à Louvigné du D.
3	Sélune	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Le Lair, ses affluents et sous affluents	source, commune LOUVIGNE-DU-DESERT	confluence ruisseau de ramée, commune SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	
4	Sélune	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario	rivière le beuvron, ses affluents et sous affluents	source, commune PARIGNE	limite départementale - confluence avec le ruisseau de Montjoie-St-Martin, commune SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	exceptés le ruisseau du Plessis Breton à St Georges de R. le ruisseau de la Farulais à St Georges de R. le ruisseau des Basses et son affluent à St Georges de R.
5	Sélune	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	Ruisseau de la Ramee, ses affluents et sous affluents	source, commune SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	confluence avec le Lair, commune SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	
6	Sélune	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	ruisseau du Bel orient	source, commune SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	confluence ruisseau du petit bois, commune SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	
7	Sélune	Chabot ; Truite fario	ruisseau du Petit Bois	source, commune SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	confluence ruisseau du bel Orient, commune SAINT-GEORGES-DE-REINTEMBAULT	
8	Sélune	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario	Ruisseau Francais, ses affluents et sous affluents	source - voie verte, commune LOUVIGNE-DU-DESERT	confluence avec l'Airon, commune LOUVIGNE-DU-DESERT	

INVENTAIRE DES PARTIES DE COURS D'EAU **LISTE 2 "crustacés"**

	Principaux BV	Frayères présentes	Cours d'eau / Milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval	Observation
1	Sélune	Ecrevisse à pieds blancs	ruisseau de la Hubaudière et ses affluents	sources sur les communes de LANDEAN, LAIGNELET, LE LOROUX	lieu-dit "la Grande Rouelle", communes de LANDEAN, LE LOROUX	affluent du ru du Fouloux, lui-même affluent de la rivière la Glaine

Sources : Aides 2015 AESN

Arrêté Frayères 53 du 20 septembre 2013, bassin Sélune

« 1 »	**Liste 1 - poissons**	Chabot ; Lamproie de planer ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	Inventaire des parties de cours d'eau susceptibles d'abriter des frayères, établi à partir des caractéristiques de pente et de largeur de ces cours d'eau qui correspondent aux aires naturelles de répartition de l'espèce
« 2p »	**Liste 2 - poissons**	Brochet ; Grande Alose	Inventaire des parties de cours d'eau ou de leurs lits majeurs dans lesquelles ont été constatées la dépose et la fixation d'œufs ou la présence d'alevins de l'espèce au cours de la période des dix années précédentes
« 2e »	**Liste 2 - écrevisses**	Ecrevisse à pieds blancs	Inventaire des parties de cours d'eau où la présence de l'espèce considérée a été constatée au cours de la période des dix années précédentes

Liste	Espèces présentes	Cours d'eau / milieu aquatique	Délimitation amont	Délimitation aval
2p	Brochet	Etang de Goué	commune FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	commune FOUGEROLLES-DU-PLESSIS
2e	Ecrevisse à pieds blancs	la Berterie	de sa source, commune LA DOREE	à sa confluence avec le Moulin du Pré, commune LA DOREE

1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	La Glaine, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SAINT-ELLIER-DU-MAINE	à la Butte, commune PONTMAIN
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Lamproie marine ; Saumon atlantique ; Truite fario ; Vandoise	L'Airon, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE	à sa confluence avec le Moulin de Pré, commune LANDIVY
2e	Ecrevisse à pieds blancs	la Morinière	à la Morinière, commune SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE	à l'amont de l'étang de la Hogue, commune SAINT-BERTHEVIN-LA-TANNIERE
2e	Ecrevisse à pieds blancs	la Ragotière, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune LANDIVY	à sa confluence avec la Futaie, commune LANDIVY
2e	Ecrevisse à pieds blancs	la Tabuère, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	à sa confluence avec le Moulin du Pré, commune FOUGEROLLES-DU-PLESSIS
2e	Ecrevisse à pieds blancs	le Mausson	au pont de la RD 31, commune SAINT-MARS-SUR-LA-FUTAIE	à l'Aubriais au Blanc, commune LANDIVY
1	Chabot ; Lamproie de planer ; Truite fario	le Moulin du Pré, ses affluents et sous affluents	de sa source, commune FOUGEROLLES-DU-PLESSIS	à sa confluence avec l'Airon, commune LANDIVY

Continuité

La Sélune est un fleuve à grand migrateur (saumons, truites, aloses, anguilles). De nombreux obstacles à la continuité existent sur son cours et sur ses affluents, tels que des seuils, barrages et buses mal calées. Certaines rivières ont été classées en 2012, comme étant prioritaires pour la restauration de la continuité écologique.

Restauration de la continuité

Les obstacles ROE (Référentiel d'Obstacles à l'Ecoulement) inscrits dans le contrat global sont les obstacles inscrits dans le PTAP. Ils correspondent aux obstacles ROE présent sur les cours d'eau de la liste 2. Sur ces cours d'eau, la continuité écologique doit être rétablit dans les 5 ans après la signature de l'arrêté, datant du 4 décembre 2012, soit au plus tard pour le 4 décembre 2017. Vous trouverez l'avancement de ces ouvrages dans ce tableau :

ROE	Avancement : nul / Aménagé / supprimé	N° PTAP	ACTION
13 455	Seuil sous influence de Vezins	1156	moulin de Virey sur Bras de la Sélune
12 978	Avancement Nul	1167	moulin de Quincampoix
27 017	Aménagement à prévoir	1150	retenue du haut sur Lair (microcentrale)barrage microcentrale sur Le Lair
26 892	Arasement en discussion	1777	moulin du pont Martin sur le Lair
13 276	Suppression	1151	barrage de la Roche-qui-Boit sur La Selune
8 509	Suppression	1157	barrage de Vezins sur La Selune
12 912	Passe à ralentisseur	1164	Moulin des Geins (ou Juns) sur L'Oir
8 503	A aménager	1166	Moulin de Cerisel sur L'Oir
13 091	Passe à ralentisseur	1809	Le Logis (Montgothier) sur L'Oir
13 453	Projet de suppression FD APPMA 50	1155	moulin de Parigny sur La Selune
13 443	Supprimé	1152	moulin de Pare-balles sur Bras de l'Airon
13 448	Aménagement à réfléchir	1153	moulin du pont de Bretagne sur L'Airon
13 350	Aménagement à réfléchir	1168	moulin de l'Habit sur Bras de l'Airon
12 928	Aménagé	1165	Abbaye de Montmorel sur Le Beuvron
13 105	Aménagé	1158	moulin de Bacé sur Le Beuvron
13 122	Etude de suppression en cours	1159	moulin de Mortvieux sur Le Beuvron
13 143	Aménagé	1160	moulin de Frênaye sur Le Beuvron
27 046	Supprimé	1163	le grand moulin sur Le Beuvron
13262	Aménagé		usine hydro-électrique du prieur
13 215	Bras de contournement réalisé	1161	pisciculture de Valjoie sur Le Beuvron
26 997	Supprimé	1149	la Hurlais microcentrale de la Besnardais sur Le Lair

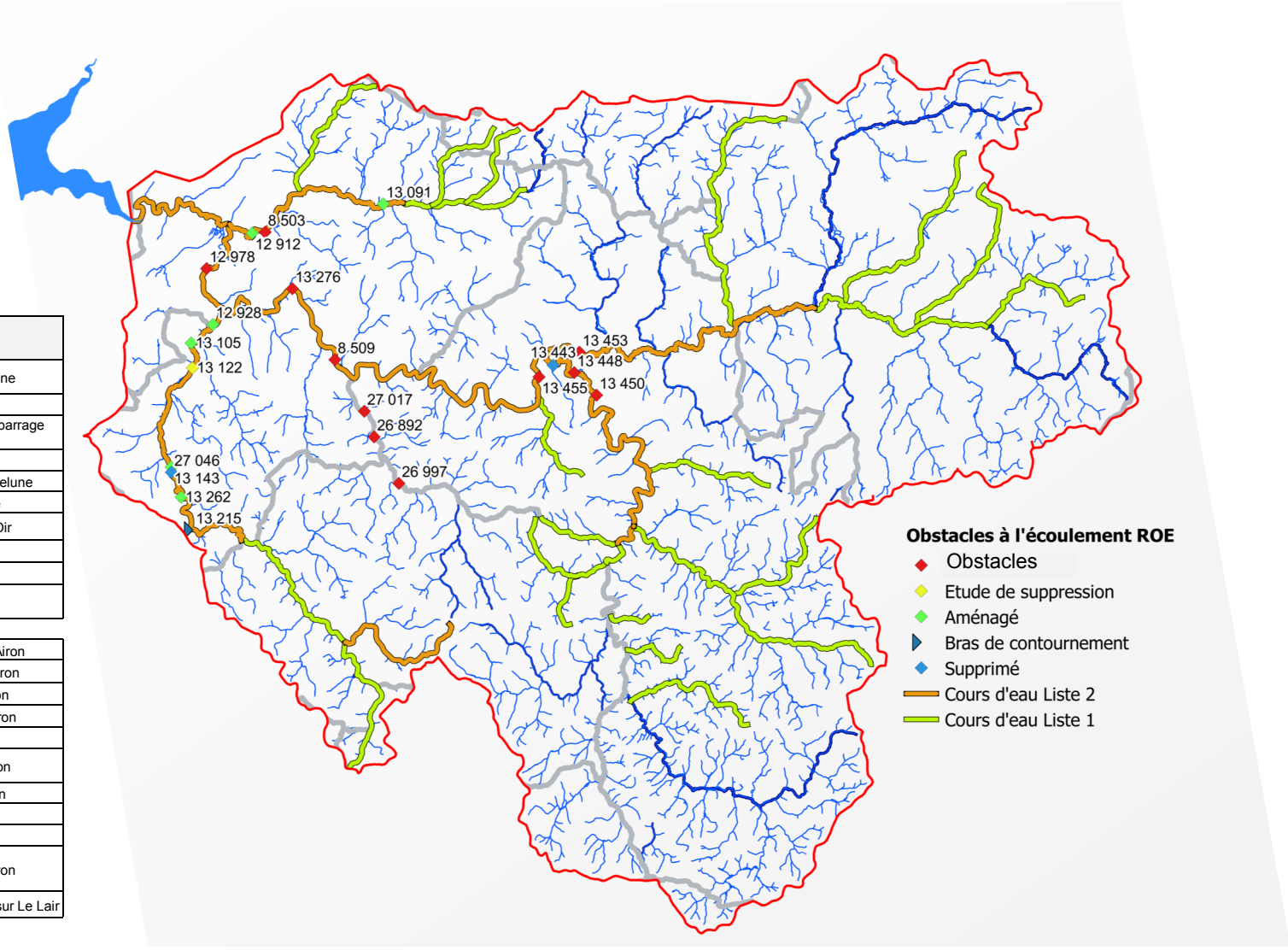

Sources : ROE ONEMA, SDAGE SN, Travaux CDC et FD Pêche 50, BD Topo

Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Continuité, zoom sur les obstacles ROE

Obstacles à l'écoulement ROE

- Obstacles
- Etude de suppression
- Aménagé
- Bras de contournement
- Supprimé
- Cours d'eau Liste 2

Moulin de Cerisel sur l'Oir

Barrage de Vezins sur la Sélune

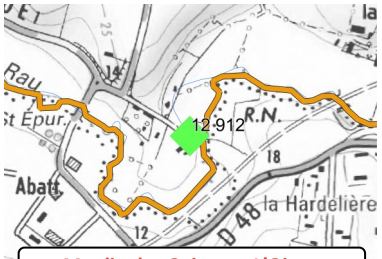

Moulin des Geins sur L'Oir

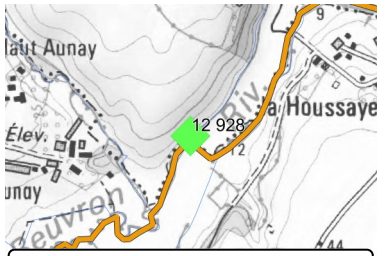

Abbaye Montmorel sur le Beuvron

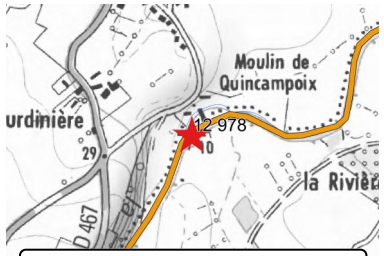

Moulin de Quincampoix

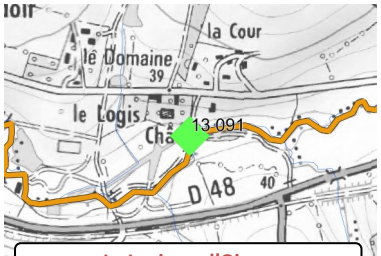

Le Logis sur l'Oir

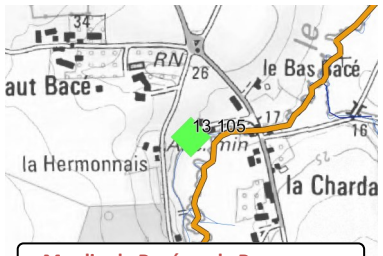

Moulin de Bacé sur le Beuvron

Moulin de Mortvieux sur le Beuvron

Le grand moulin et le moulin de Frênaye (Beuvron)

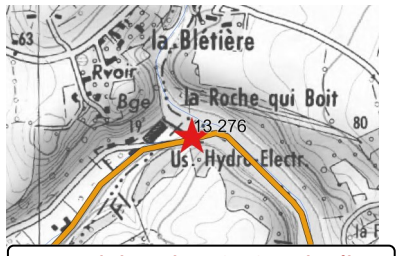

Barrage de la Roche qui Boit sur la Sélune

Moulin de Pare-balles sur le bras de l'Airon

Moulin du pont de Bretagne sur l'Airon

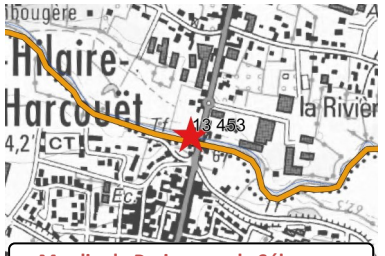

Moulin de Parigny sur la Sélune

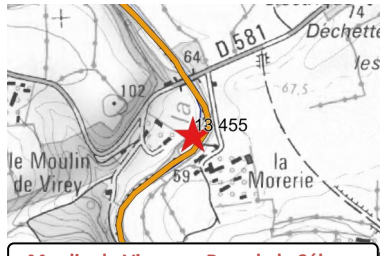

Moulin de Virey sur Bras de la Sélune

Moulin du pont Martin sur le Lair

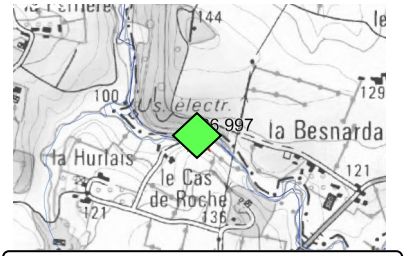

La Hurlais microcentrale Besnardais (Le Lair)

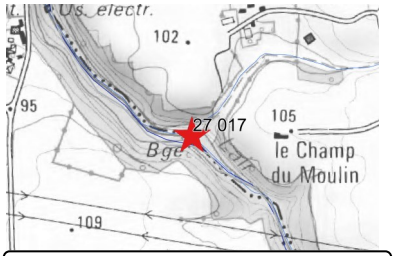

Retenue du haut sur Le Lair (microcentrale)

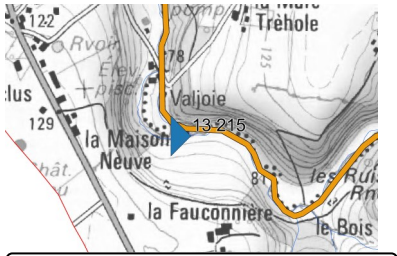

Pisciculture de Valjoie sur le Beuvron

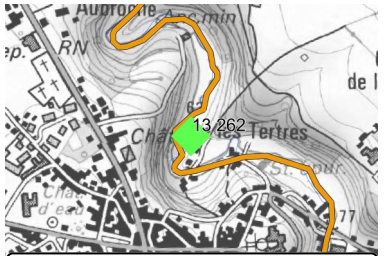

Usine hydro-électrique du Prieur

Sources : ROE ONEMA, SDAGE SN, Travaux CDC et FD Pêche 50, BD Topo

Travaux rivières

La Directive européenne Cadre sur l'Eau définit le cadre d'une gestion et d'une protection des eaux par bassin hydrographique. Elle fixe un objectif, celui d'atteindre le bon état des eaux. Ainsi depuis 2003, les communautés de communes du bassin versant de la Sélune réalisent des travaux de restauration des cours d'eau. Des travaux sont planifiés sur 5 ans et une visite préalable de terrain permet au technicien de rivière de la Communauté de Communes de déterminer avec précision le type de travaux qui seraient à réaliser, pour retrouver le bon fonctionnement des cours d'eau.

Avancement des travaux rivières

Sur les 1 600 Km de cours d'eau du bassin de la Sélune, 484 Km ont été restaurés. 125 Km sont programmés pour les années à venir et 528 Km sont diagnostiqués et en attente d'une programmation.

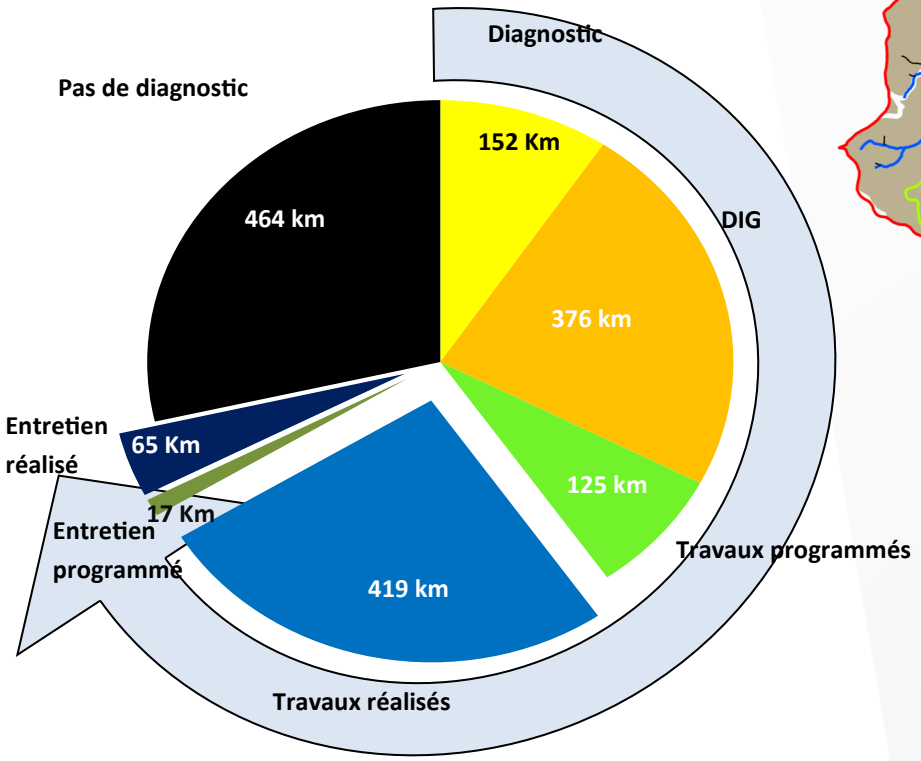

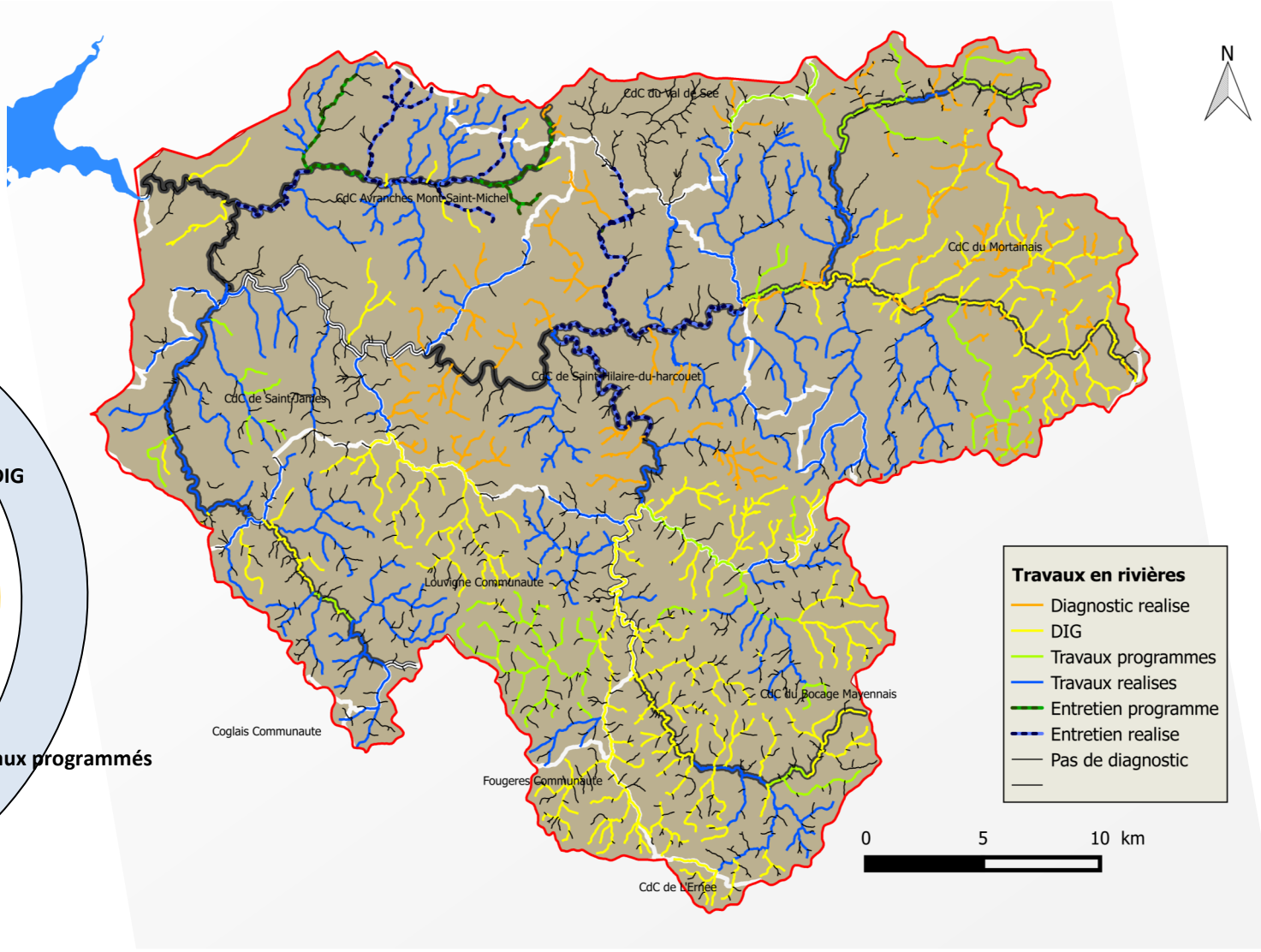

Sources : Travaux CDC, BD Carthage

Travaux rivières

Avancement 2015

L'ensemble du bassin de la Sélune est couvert de programmes de travaux en rivières, sauf la partie sur le territoire de la CDC du Val de Sée.

Travaux 2015		Louvigné Communauté	CDC de Saint-james	CDC du Bocage Mayennais	CDC Mortainais	CDC d'Avranches et CDC St Hilaire du Harcouët	TOTAL Bassin de la Sélune
Berges restaurés (Km)		34,0	5,4	4,0	16,0	11,0	70,4
Berges entretenus, deuxième passage d'entretien (Km)		0	0	0,0	0	38,0	38,0
Plantation et entretien de la végétation rivulaire	Entretien de végétation (Km)	0,3	0,0	5,4	15,6	17,0	38,3
	Plantation (km)	0,4	0,0	4,0	0,33		4,7
	Peupliers abattus	4	89	49	0	37	179,0
	Retrait d'embacles	2	10	2	41	62	117
Aménagement des berges	Cloture (Km)	3,1	0,43	2,6	12,70	6,23	25,1
	Abreuvoirs, bacs, puits	9,0	5	6	45	26	91,0
	Passerelles, hydrotubes et gués pour franchissement (hors restauration de la continuité)	1,0	15	3	17	18	54,0
	Tressage (ml)	0,0	0	0	17	0	17,0
	Peignes (m²)	0,0	0,00	0	57	0	57,0
Restauration	de la continuité écologique – Obstacles aménagés	5	0	1	0	0	6,0
	de la continuité écologique – Obstacles supprimés	6	2	0	0	18	26,0
	de la continuité écologique – Obstacles remplacés	23	0	0	0	0	23,0
	Hydro-morphologique – Remise dans le talweg (Km après restauration)	0,00	0	0	0	0	0,0
	Hydro-morphologique – Reméandrage (km après restauration)	0,39	0	0	0	0	0,4
	Hydro-morphologique – Recharge en granulat (km)	1,02	0	2,62	0	0	3,6
	Hydro-morphologique – Technique végétale (km)	0,10	0	0	0	0	0,1
	Hydro-morphologique – Débusage (km après restauration)	0,39	0	0	0	0	0,4

Perspectives 2016

Les premiers travaux rivières réalisés par les CDC du bassin de la Sélune étaient de l'entretien de la végétation et des aménagement des berges. Afin d'atteindre le bon état écologique sur les rivières du bassin de la Sélune, des travaux de restauration de la continuité écologique et hydromorphologique sont maintenant effectués.

Sources : Travaux CDC et FD Pêche 50

Typologie des zones humides du bassin

Les zones humides sont définies comme des « terrains, exploités ou non, habituellement inondés ou gorgés d'eau douce, salée ou saumâtre de façon permanente ou temporaire. La végétation, quand elle existe, y est dominée par des plantes hygrophiles pendant au moins une partie de l'année ».

Les zones humides du bassin de la Sélune

Différents types de zones humides, les composent :

- **les prairies inondables,** plus importante en aval du bassin.
- **les prairies humides de bas fond,** situées en tête de bassin versant ou le long des cours d'eau.
- **les mégaphorbiaies et magnocariçaies** qui sont caractérisées par la présence d'une végétation haute, assimilable à un état de friche.
- **les boisements humides et les mares,** moins nombreux sur le bassin.

Les zones humides jouent un rôle primordial pour la gestion durable de la ressource en eau à l'échelle d'un bassin versant. En effet, ces milieux participent activement en matière de :

- **Régulation naturelle des inondations** en permettant aux eaux de crues de s'étendre sur ces espaces et ainsi de limiter les inondations en aval ;
- **Amélioration de la qualité de l'eau** en retenant les matières en suspension et en réduisant les concentrations en nutriments dans l'eau ;
- **Diminution de l'érosion des berges** en ralentissant les ruissellements de surface et en dissipant les forces érosives des cours d'eau ;
- **Soutien des cours d'eau en période d'étiage** par transfert des eaux de la zone humide vers le cours d'eau ou la nappe.
- **Maintien d'une biodiversité** importante par leurs rôles de refuge et de corridor pour les espèces animales et végétales.

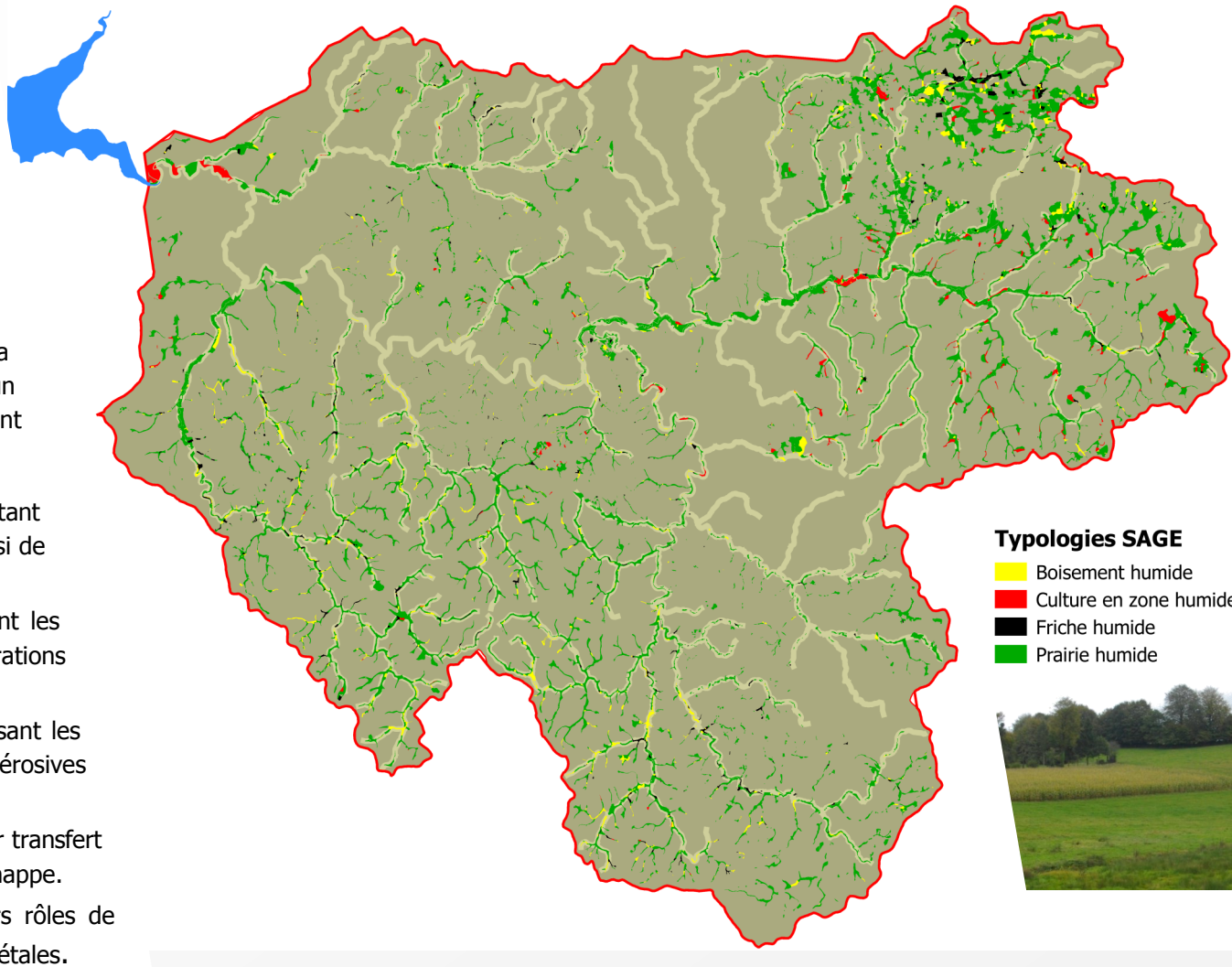

Sources : Inventaires zones humides SMBS

Préservation des zones humides

En France, on estime que les zones humides ont régressé de 50% ces 30 dernières années. Malgré la réglementation, des zones humides disparaissent chaque jour et les causes de régression et d'altération sont nombreuses…

Des zones menacées

L'urbanisation, l'endiguement des cours d'eau et l'aménagement foncier, mais aussi la mise en place d'axes routiers, de voies ferrées, ou encore des zones commerciales ou industrielles. L'agriculture, le drainage, le captage des sources, le busage, et le recalibrage des cours d'eau, la création de fossés drainant, le remblaiement des parcelles en fond de vallée sont autant d'actions qui malmènent nos zones humides et par conséquent impactent la ressource en eau.

Une réglementation tardive

Suite au constat de la régression alarmante des zones humides, et des conséquences négatives que cela entraîne sur la ressource en eau, les zones humides sont, depuis 2007, protégées par le code de l'environnement. Pour répondre à l'objectif de gestion équilibrée et durable de la ressource en eau, toutes les installations, ouvrages, travaux et activités qui présentent un danger pour la ressource en eau ou les milieux aquatiques sont désormais soumis à autorisation ou à déclaration auprès des services de la police de l'eau.

L'intégration dans les documents d'urbanisme

Le SAGE demande aux collectivités d'intégrer et de préserver les zones humides dans leur document d'urbanisme. Les zones humides en bleu sur la carte ont été intégrées et préservées dans des documents d'urbanisme, celles en jaune, seront intégrées lors de l'élaboration des PLUi. Le SMBS préconise un règlement prescrivant : **Interdiction d'affouillement et d'exhaussement en zone humide, quelles que soient leur hauteur et leur surface.**

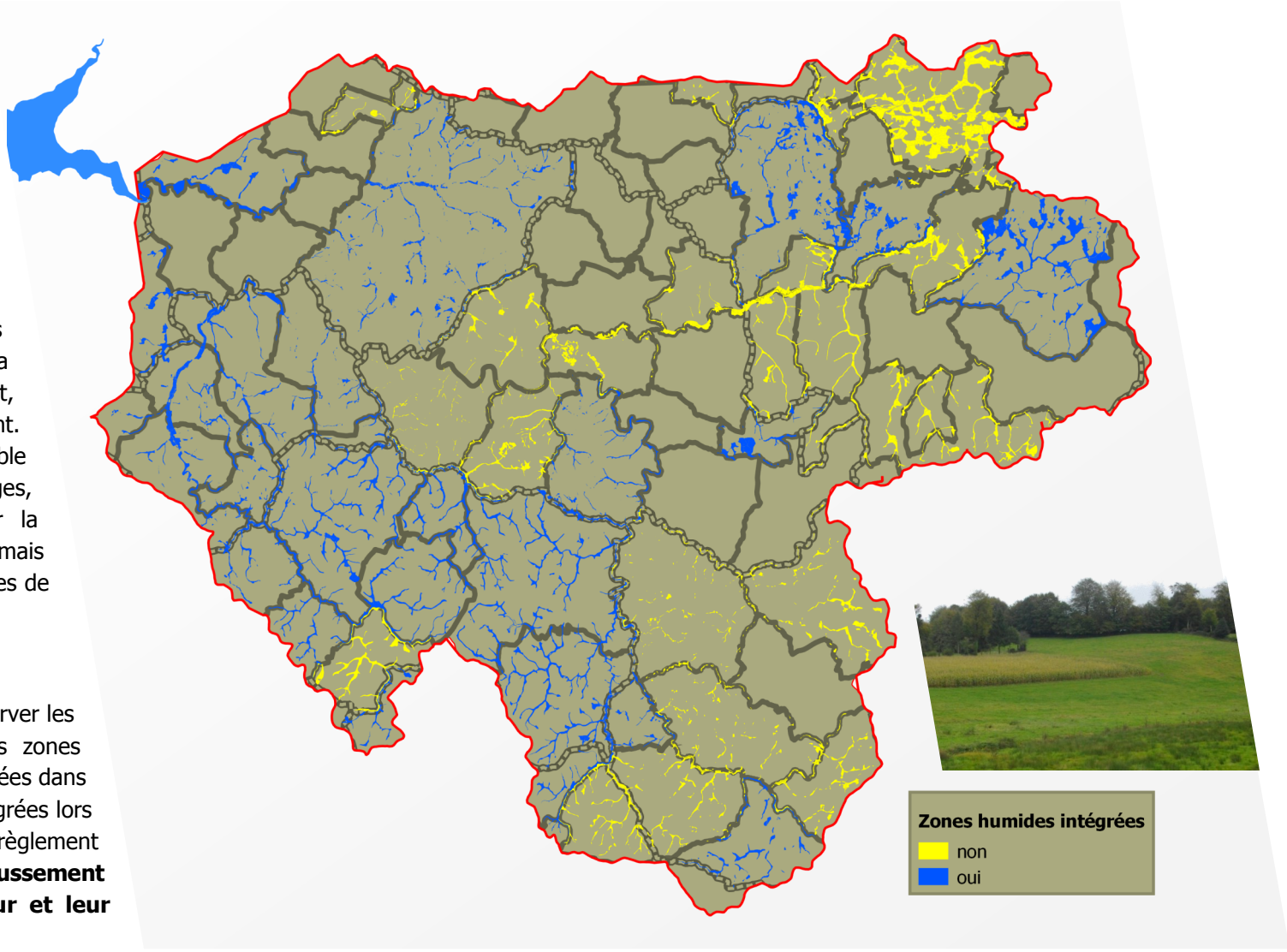

Sources : Inventaires zones humides SMBS

Gestion des zones humides

Les mesures MAEC Zones Humides ont pour objectif de valoriser une agriculture plus respectueuse de l'environnement et plus spécifiquement des zones humides. C'est un levier technique et financier pour la préservation de la ressource en eau. La contractualisation correspond à un engagement de 5 ans, à respecter des pratiques agroenvironnementales sur ces zones humides.

Campagne 2013, 2015 et 2016

Le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune est opérateur MAEC zones humides depuis 2013, sur la Sélune amont. Ce territoire possède un enjeu eau potable (captage de Milly) et les zones humides du mortainais possèdent une biodiversité remarquable.

Une première campagne a eu lieu en 2013 avec 239 100 € mobilisé sur 5 ans pour préserver et gérer durablement 212 ha de zones humides. Une deuxième campagne en 2014 a permis de contractualiser 150 ha de zones humides et 9,8 Km de haies et talus pour un montant de 327 000 €. *(zones humides en mauve sur la carte)*

La campagne de 2016 prévoit un prévisionnel de 340 ha de zones humides et 32 km de haies et talus, soit un budjet de 399 700€ d'investissement sur le Mortainais, pour préserver les zones humides et les ressources en eau.

Contractualisé	**HE 01** 50 Unité d'Azote	**HE 02** 0 fertilisation	**CO 01** Remise en herbe	**CO 02** Remise en herbe + 0 ferti	**HA 01** Entretien haies	**TL 01** Entretien talus	TOTAL
2013	155 ha 165 500 €	57 ha 73 600 €					212 ha 239 100€
2015	143 ha 10 200	7 ha 7 800 €	0 ha 0 €	0 ha 0 €	4,9 Km 4 400 €	4,9 Km 10 300 €	150ha , 9,8 km 327 000 €
Total	298 ha 175 700 €	64 ha 81 400 €	0 ha 0 €	0 ha 0 €	4,9 Km 4 400 €	4,9 Km 10 300 €	362 ha, 9,8 Km 566 100 €
Prévisionnel 2016	200 ha 195 500 €	100 ha 108 500 €	30 ha 30 900 €	10 ha 16 800 €	16 Km 14 400 €	16 Km 33 600 €	340 ha, 32 Km 399 700 €

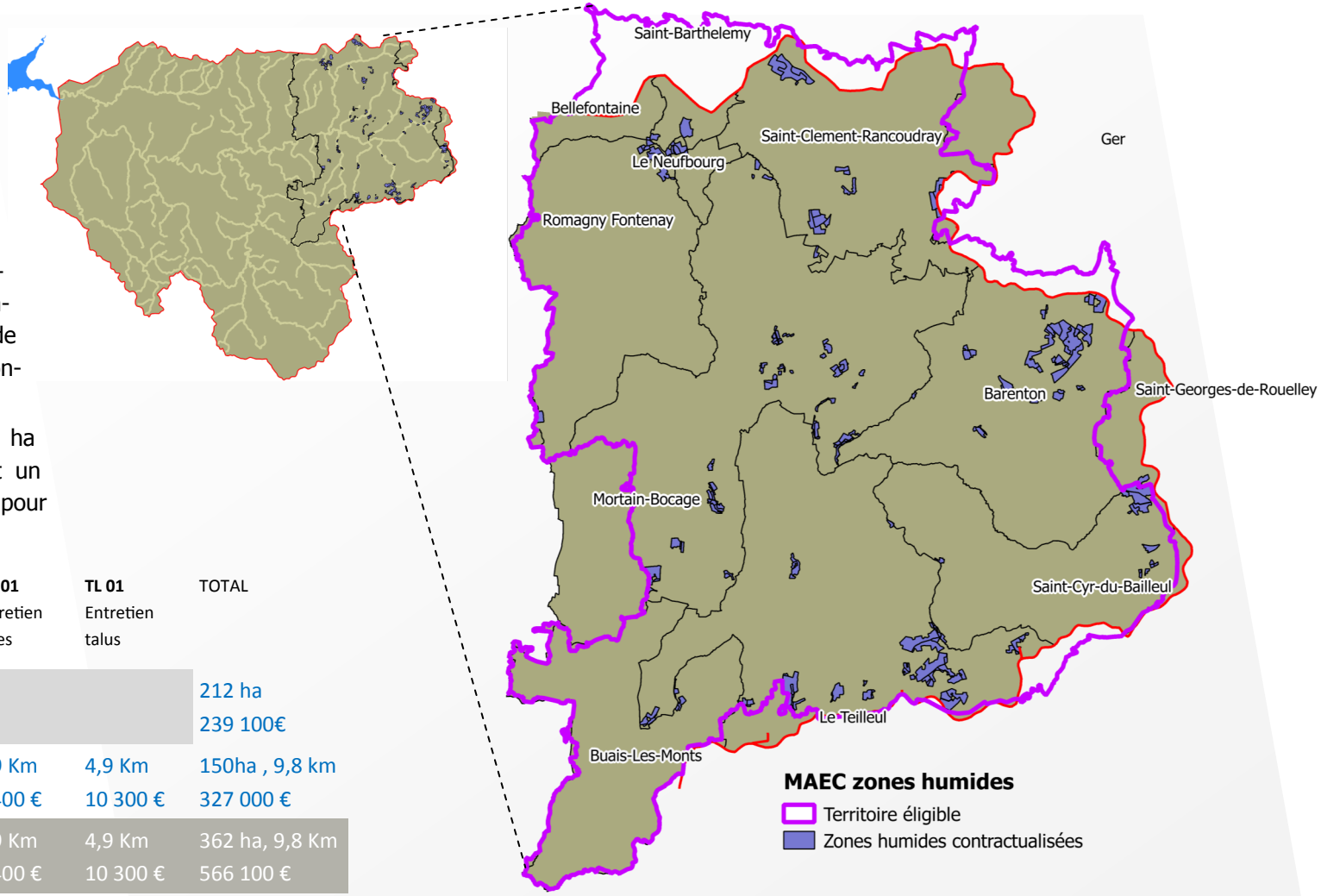

Sources : Projet MAEC zones humides SMBS

Espèces invasives

Sur le bassin de la Sélune, 100 % des collectivités se sont engagées dans la lutte contre le ragondin, organisé par la FDGDON de la Manche. En 2015, 234 piégeurs ont capturé 3 252 ragondins sur le bassin.

Un plan d'élimination des cadavres fonctionnel

Depuis 2014, l'AESN a augmenté son aide (1€40) soit une indemnisation totale à 3€50 par ragondins éliminés dans un point de collecte, ce qui a permis de passer de 21% d'élimination des ragondins capturés en 2013, à 43% en 2014 et 75% en 2015, soit **2 423 ragondins**.

Un réseau dense de 8 points de collecte

- CDC Saint-James, déchetterie - Saint Hilaire du Harcouët, local technique - Mortain, - Ducey, atelier municipal - Juvigny le Tertre, déchetterie - Le Teilleul, atelier communal - Notre Dame du Touchet, mairie - Isigny le Buat, déchetterie

Le prévisionnel 2016 sur la Sélune

- Renouvellement de l'engagement des collectivités dans une convention de 3 ans, 2016-2018, entre l'Agence de l'eau Seine Normandie et les communautés de communes.

- Objectif : Stabiliser la population et ne pas laisser vieillir les individus car le risque d'excrétion de la leptospirose augmente avec l'âge de l'individus. La zone aval de la Sélune est une « zone à risque » à surveiller, où des piégeages intensifs vont avoir lieu.

- Optimisation du réseau de collecte et d'élimination :

4 nouveaux points de collecte potentiels : Reffuveille, Hamelin, Precey, Barenton.

-l'Agence de l'eau Seine Normandie souhaite renforcer l'élimination en finançant uniquement les cadavres éliminés en équarrissage, à 3€50 par queue. Les cadavres non éliminés ne seront donc plus financés.

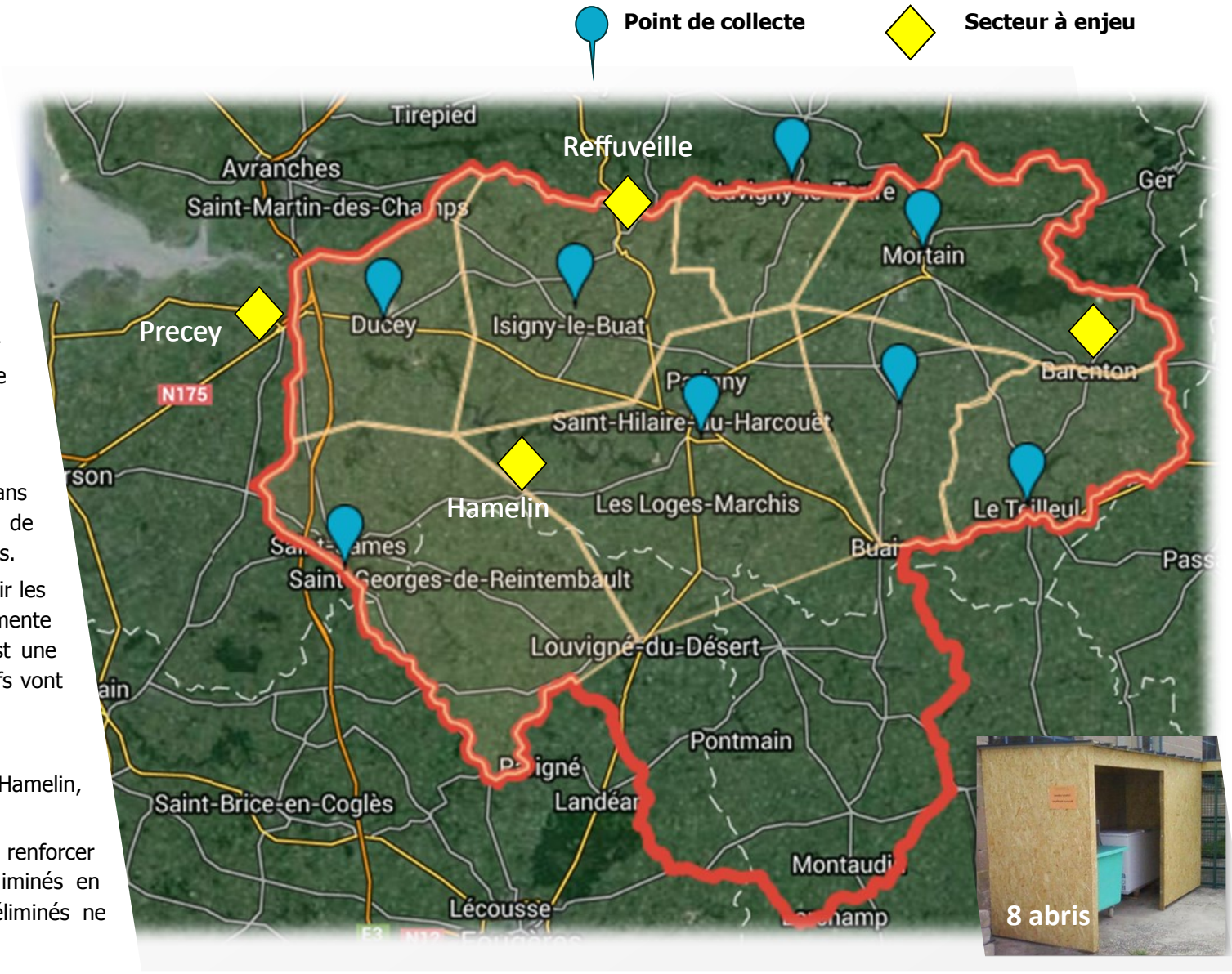

Sources : FDGDON 50, Google maps

Défi 6 : Protéger et restaurer les milieux aquatiques

Protéger les milieux aquatique dans le cadre du contrat

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	LP	Coût du projet
TRAVAUX COURS D'EAU				
Restauration du Livet : - Retrait de buses et remplacement par 14 ouvrages de franchissement (25 000 €) ; - Travaux de restauration de la ripisylve sur 7,6 km (22 000 €) ;- Retrait de 7 gros embâcles (1 000 €) ;- Mise en place de 1 km de clôtures et de 3 abreuvoirs (6 000 €) ;- Réalisation d'un suivi Vigitruite (700 €). Sixième tranche de travaux du programme 2010-2016.	CDC de Saint-James	Travaux cours d'eau	24	54 700
Restauration de la continuité écologique du Beuvron et d ses affluents (le Crétaudons, la Guertière et le Coquelin) : Effacement de 6 ouvrages (moulin de Bacé ROE 13105, moulin de Morvieux ROE 13122, moulin de la Fosse ROE 1665, le grand moulin ROE 27046, moulin Rouland et moulin de la minoterie) et renaturation des sites pour une estimation de 48 000 € TTC.	CDC de Saint-James	Continuité	24	48000
Restauration de la Sélune et de ses affluents	CDC de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Travaux cours d'eau	24	66 228
Travaux rivières, entretien de la Sélune et de ses affluents. Enlèvement de la totalité des objets divers et des seuls encombres perturbateurs. Travaux forestiers : débroussaillage sélectif, recépage, balivage, élagage, émondage, étêtage, abattage. Elimination des espèces végétales exotiques envahissantes. Reprise des clôtures et des points d'abreuvement qui le nécessitent. Troisième tronçon de la première tranche du programme sur 8 ans : l'Airon.	CDC de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Travaux cours d'eau	24	22 296
Restauration des cours d'eau du bassin aval Sélune. Programme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin inférieur de la Sélune. Restauration 2015-2016 :- travaux forestiers - aménagements contre la divagation du bétail dans le lit et sur les berges des cours d'eau,Septième tranche : Le Moulinet et la Roche, affluents de l'Oir.	CDC d'Avranches Mont Saint Michel	Travaux cours d'eau	24	18 230
Travaux rivières : entretien des cours d'eau du bassin inférieur de la Sélune : - enlèvement de la totalité des objets et des seuls encombres perturbateurs,- travaux forestiers (débroussaillage sélectif, recépage, balivage, élagage, émondage, étêtage, abattage, bouturage, plantations),- élimination des espèces exotiques végétales envahissantes.Premier tronçon de la seconde tranche du programme quinquennal : Le Bois Tyrel et les Violettes.	CDC d'Avranches Mont Saint Michel	Travaux cours d'eau	24	17 993
Travaux rivières continuité : Rétablissement de la continuité écologique Sélune. rogramme Pluriannuel de Restauration et d'Entretien des cours d'eau du bassin inférieur de la Sélune. RCE 2015-2016 sur l'Oir : remplacement d'une buse avec chute infranchissable située sous voirie communale par un pont-tablier. Commune d'Isigny-le-Buat, Lieu-dit la Tréchardière.	CDC d'Avranches Mont Saint Michel	Travaux cours d'eau	24	30 790
Travaux rivières : 4ème tranche programme pluriannuel de restauration : Restauration du Moulin d'Ory et de ses affluents et du ruisseau de la Jardière : Mise en place de clôtures ; Mise en place d'abreuvoirs ; Entretien de la végétation ; Enlèvement des encombres ; Abattage des peupliers et des résineux ; Plantation ; 34 suppression de buses ; Mise en place de 17 ouvrages de franchissement ; Restauration hydromorphologique (recharge en granulats, reméandrage). 4ème tranche du programme pluriannuelle sur 2 ans (2015-2016).	CDC de Louvigné Communauté	Travaux cours d'eau	24	121 168
				379 405

POSTES RIVIERES				
Poste techniciens de rivière Beuvron, Lair, Livet. Huitième et septième des actions portant sur les cours d'eau et le bocage des bassins du Beuvron, du Lair, du Livet, de l'Airon et de la Guintre.	CDC de Saint-James	Contrat d'animation rivière	24	68 325
Poste technicien rivière et bocage de la Sélune inférieure. Contrat d'animation pluri-annuel 2013-2018	CDC de Saint-Hilaire-du-Harcouët	Contrat d'animation rivière	24	44 090
Poste technicien rivière et bocage de l'Airon amont, Contrat d'animation pluri-annuel 2013-2018	CDC du Bocage Mayennais	Contrat d'animation rivière	24	39 945
Poste technicienne rivière de la Sélune supérieure. Contrat d'animation pluriannuel 2013-2018	CDC du Mortainais	Contrat d'animation rivière	24	42 000
Techniciens rivière bassin Airon moyen : Huitième et quatrième année des actions portant sur le bassin moyen de l'Airon et les hauts bassins du Lair et du Beuvron.	CDC de Louvigné Communauté	Contrat d'animation rivière	24	50 110
				244 470

Sources : Aides 2015 AESN

Protéger les milieux aquatique dans le cadre du contrat

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	LP	Coût du projet
ZONES HUMIDES				
Poste du technicien ZH SAGE Sélune en 2015. Un ETP.	SMBS	Contrat d'animation zones humides	24	46 200
Acquisition de prairies humides dans la vallée de la Cance	CEN Basse-Normandie	Zones humides	24	12 300
Entretien 2015 de la zone humide du Bois Ainaux. Péparation du chantier, - nettoyage de la mare située au nord,- taille des saules et branches mortes,- taille et émondage des arbres situés le long de la ligne PTT,- arrachage des jeunes saules,- binage des allées, - nettoyage et rangement du chantier,	LOUVIGNE COMMUNAUTE	Zones humides	24	7 650
Suivi écologique de la vallée humide Bois Ainaux, Seconde année du suivi des odonates de la vallée humide du Bois Ainaux située sur la commune de Monthault : - d'après le protoocole de l'inventaire cartographique des odonates de France (MNHN, SFO),- 4 passages étalés entre mai et septembre,- recherche des imagos (adultes),- 5 stations (4 mares + ruisseau)	LOUVIGNE COMMUNAUTE	Zones humides	24	2 700
4 actions				68 850

Animation du Contrat Global de la Sélune

L'animation du contrat global de la Sélune consiste à des actions de communication, de sensibilisation, de concertation, de mobilisation et d'accompagnement des collectivités. En fonction de l'évolution des collectivités et de leur projets, des opportunités d'actions peuvent ainsi s'initier.

Opportunités d'actions

L'animation pour la prise en compte du SAGE Sélune par les collectivités se déploie à travers des actions de communication, de concertation et d'accompagnement des collectivités.

Avec l'évolution des projets des collectivités, des opportunités d'actions peuvent se créer. Le Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune accompagne les collectivités dans la prise en compte du SAGE Sélune, l'intégration des inventaires zones humides et bocage et dans tous les projets de gestion des eaux. Vous pouvez retrouvez en bleue sur cette carte les opportunités d'actions à venir, en fonction des différents projets initiés par les collectivités.

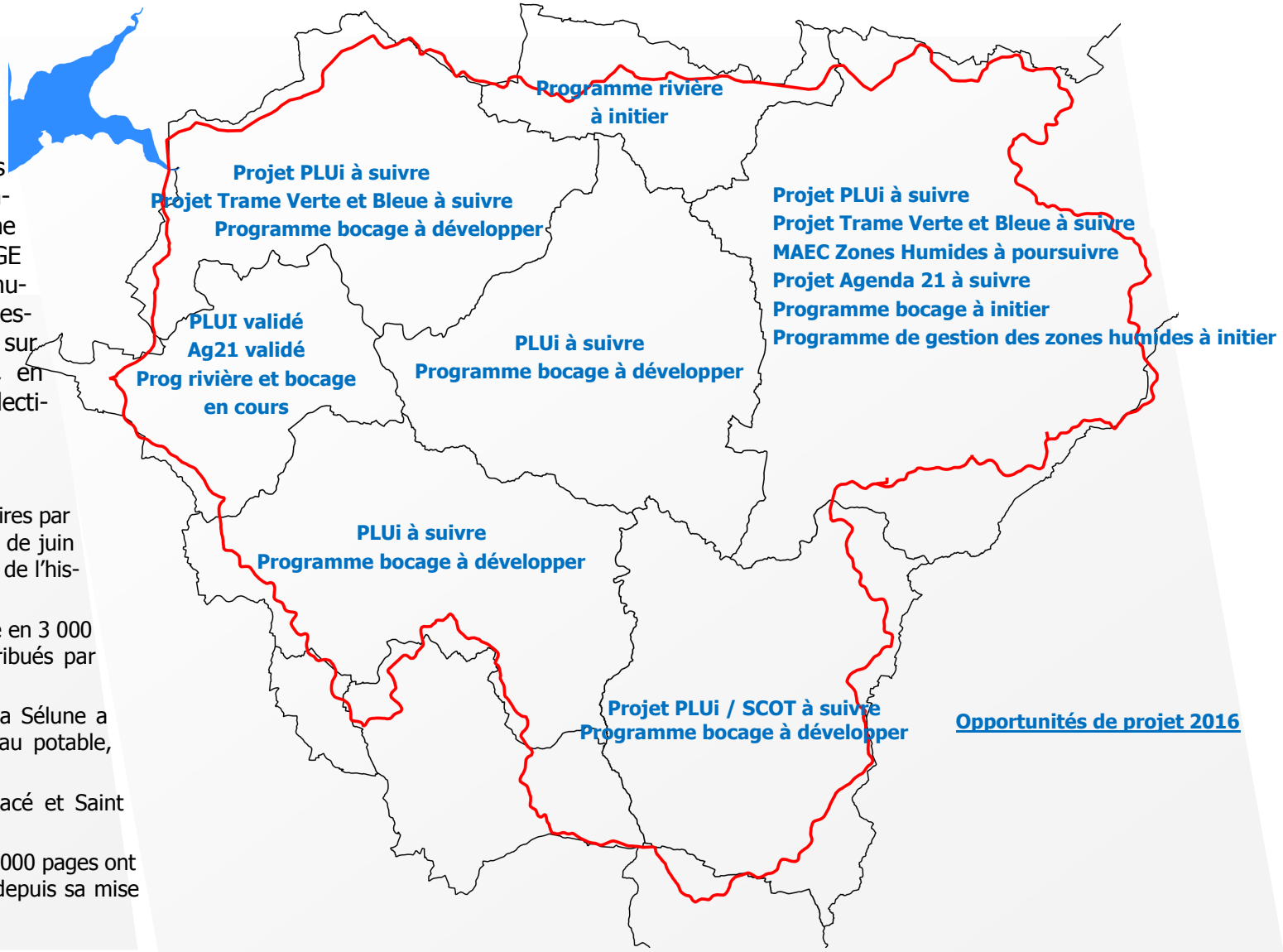

Communiquer et sensibiliser

- **La lettre de la Sélune** est publiée en 2 exemplaires par an, dans la Gazette de la Manche. En 2015, l'édition de juin traitait de l'évolution du bocage et celle de décembre de l'histoire de la pêche sur la Sélune.
- **Le bulletin de la Sélune à la Baie** a été imprimé en 3 000 exemplaires en 2015 et 1000 bulletins ont été distribués par courrier.
- L**a journée d'information** 2015 du bassin de la Sélune a consisté à 4 ateliers sur les milieux aquatiques, l'eau potable, l'assainissement et le bocage.
- **Les expositions** présentées aux foires Saint Macé et Saint Martin ont porté sur le thème de la gestion de l'eau.
- Sur **le site internet du bassin de la Sélune**, 12 000 pages ont été consultées et 6 200 visiteurs se sont connectés depuis sa mise en ligne, en octobre 2014.

Sources : Projets CDC

Levier 2 : Gouvernance

Acteurs de l'eau de la Sélune

Partenaires :
Agence de l'Eau Seine Normandie
Rivières : Thierry LEFEUVRE
Continuité : François RENAULT
Zones humides : Isabelle LEGRAND
Agricole : Cécile ROSE-LEFEUVRE
Contrat Global : Gilles GASTINEAU
Région Normandie
Eau : Juliette HENRI
Région Bretagne
Eau : Elise BABOULENE
DREAL Normandie
TVB : Sophie LARDILLEUX
Conseil Départemental Manche
Biodiversité : Blaise MICARD
Eau : Céline BARRAULT
Conseil Départemental Mayenne
Bocage : Karine RAVAUX
Conseil Départemental Ille et Vilaine
Eau : Claire BAUDELOT
CATER Basse-Normandie
Rivières : Xavier FOURNIALS
Zones humides : Estelle MAVOKA ISANA
FDGDON 50
Coordinateur lutte ragondins : Romain GASLARD
FREDON Basse Normandie
Coordinatrice phyto-collectivité : Laurence MORIN
Fédération Pêche Ille et Vilaine
Responsable : Florian GUERINEAU
Fédération Pêche Manche
Responsable : Fabien GOULMY
Fédération Pêche Mayenne
Responsable : Anne Laure PIAU
DDTM 50
Police de l'Eau : Christophe FOURNY / André PELE
Planification : Karl REGNAULT / Patrick POUPINET
Bocage : François DUDOUIT
DDTM 35
Police de l'Eau : Camille DOUBLET
DDTM 53
Police de l'Eau : Anne KIENTZLER
Chambre Agriculture Manche
Sylvain LEBAIN
Bocage : Eddy CLERAN / Stéphane PLESTEL
Chambre Agriculture Mayenne
Agricole : Bertrand LAYER
Bocage : Gérard CLOUET/ Quentin BIERON
Chambre Agriculture Ille et Vilaine
Agricole : Jérémy GUIL
Conservatoire des Espaces Naturels de BN
Zones Humides : William ARIAL

Syndicat Mixte du Bassin de la Sélune
Président : Jacly BOUVET
Technicienne Bocage : Léa LEGENTILHOMME
Technicien Zones Humides : Richard FOURNEL
Directrice et animatrice SAGE : Aurélie JOUE
Animateur Bv : Jérôme BELLOIR

Intersage de la baie du Mont St Michel
Président : Christophe FAMBON
Directeur : Laurent TRAVERT
Assistante : Adeline COLASSE

SDEAU 50
Président : Jacky BOUVET
Protection de la ressource : Kathy CARVILLE

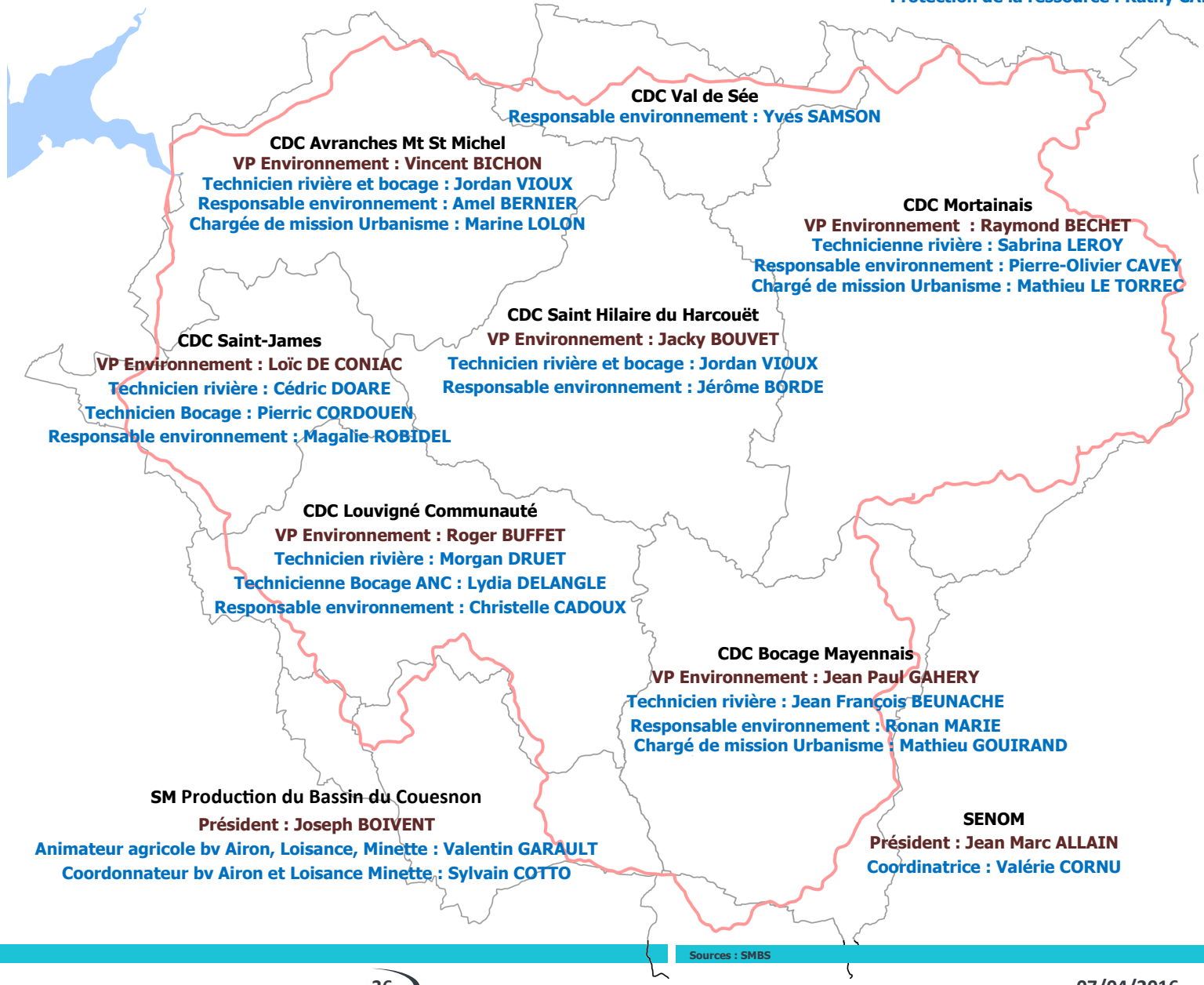

CDC Val de Sée
Responsable environnement : Yves SAMSON

CDC Avranches Mt St Michel
VP Environnement : Vincent BICHON
Technicien rivière et bocage : Jordan VIOUX
Responsable environnement : Amel BERNIER
Chargée de mission Urbanisme : Marine LOLON

CDC Mortainais
VP Environnement : Raymond BECHET
Technicienne rivière : Sabrina LEROY
Responsable environnement : Pierre-Olivier CAVEY
Chargé de mission Urbanisme : Mathieu LE TORREC

CDC Saint Hilaire du Harcouët
VP Environnement : Jacky BOUVET
Technicien rivière et bocage : Jordan VIOUX
Responsable environnement : Jérôme BORDE

CDC Saint-James
VP Environnement : Loïc DE CONIAC
Technicien rivière : Cédric DOARE
Technicien Bocage : Pierric CORDOUEN
Responsable environnement : Magalie ROBIDEL

CDC Louvigné Communauté
VP Environnement : Roger BUFFET
Technicien rivière : Morgan DRUET
Technicienne Bocage ANC : Lydia DELANGLE
Responsable environnement : Christelle CADOUX

CDC Bocage Mayennais
VP Environnement : Jean Paul GAHERY
Technicien rivière : Jean François BEUNACHE
Responsable environnement : Ronan MARIE
Chargé de mission Urbanisme : Mathieu GOUIRAND

SM Production du Bassin du Couesnon
Président : Joseph BOIVENT
Animateur agricole bv Airon, Loisance, Minette : Valentin GARAULT
Coordonnateur bv Airon et Loisance Minette : Sylvain COTTO

SENOM
Président : Jean Marc ALLAIN
Coordinatrice : Valérie CORNU

Sources : SMBS

Mise en place de la compétence GEMAPI

Face à la loi du 27 janvier 2014 de modernisation de l'action publique, qui crée une compétence ciblée et obligatoire relative à la GEstion des Milieux Aquatiques et de Prévention des Inondations, attribuée aux communes et à leurs groupements, les collectivités du bassin s'organisent :

L'étude EPTB de l'Intersage baie du Mont

L'objectif de cette étude est d'organiser la mise en œuvre de la compétence GEMAPI (Gestion des Milieux Aquatiques et Protection contre les Inondations) qui devient obligatoire pour les EPCI, au plus tard le 1er janvier 2018 et pouvant inclure la gestion du barrage pour le rétablissement du caractère maritime sur le Couesnon. Plusieurs scénarios d'organisation des compétences ont été élaborés et sont en cours d'analyse technique, juridique et financière. Les premières rencontres avec les EPCI montrent leur réticence à assurer localement le financement d'un ouvrage dont la gestion dépasse très largement les enjeux locaux et la réticence à voir s'éloigner les instances de décision concernant la GEMAPI. .

Extension du périmètre du SAGE Sélune

Pour être en conformité avec le nouveau SDAGE du Bassin Seine-Normandie, le périmètre du SAGE Sélune doit être étendu. Le nouveau périmètre inclura les cours d'eau côtiers se jetant directement en mer dans la baie, entre le bassin du Couesnon et le bassin de la Sée.

Révision du SAGE Sélune

Le SAGE Sélune doit être révisé pour être mis en conformité avec la loi sur l'eau et les milieux aquatiques de 2006 et en compatibilité le nouveau SDAGE du Bassin Seine-Normandie, la méthode de révision adoptée est la suivante :

Phase 1 : Mise à jour de l'état des lieux en 2016

Phase 2 : Révision et définition des enjeux et stratégies en 2016

Phase 3 : Rédaction en 2017

Phase 4 : Approbation du SAGE en 2018

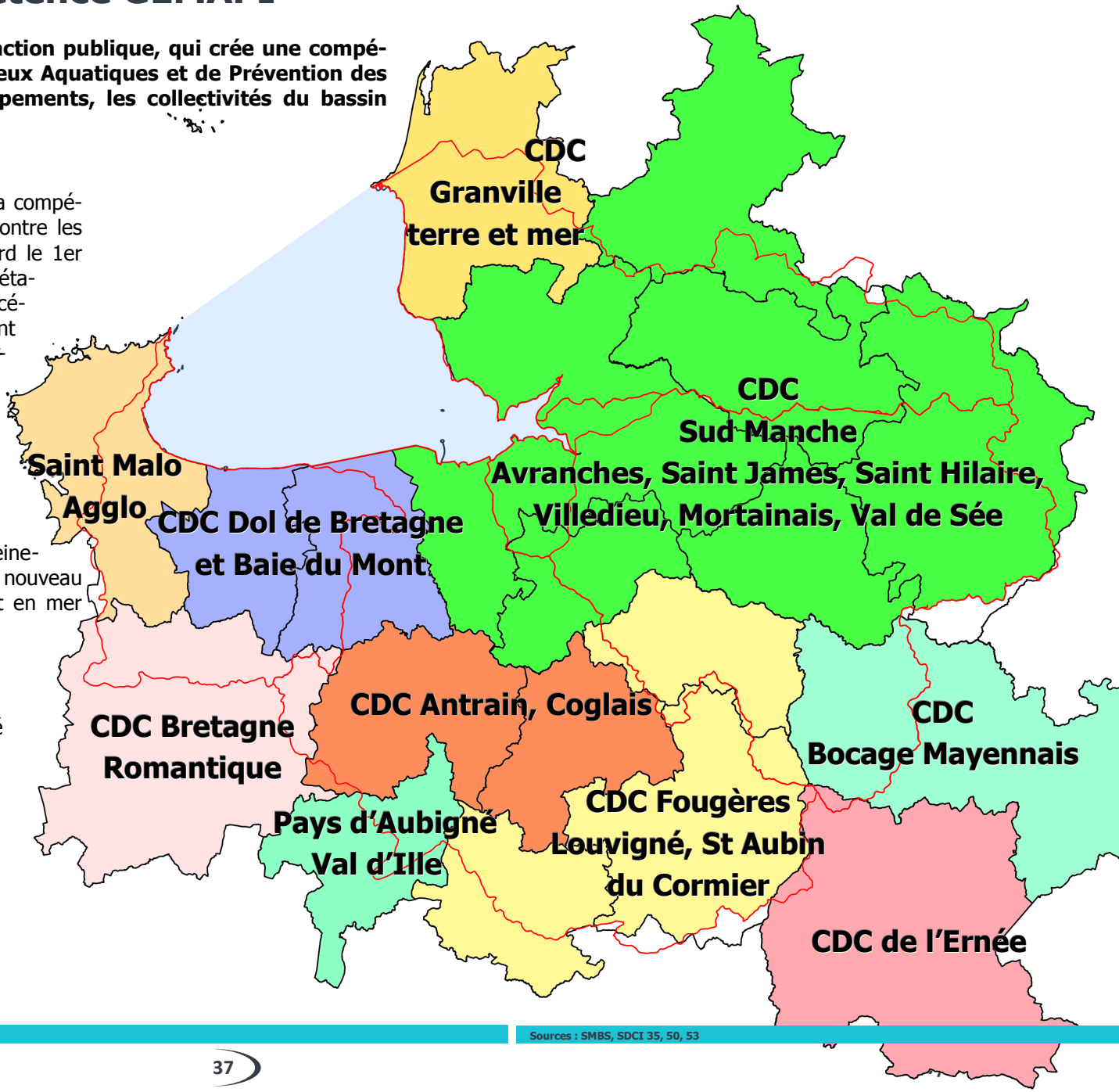

Sources : SMBS, SDCI 35, 50, 53

Gouvernance dans le cadre du contrat global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
Financement de la cellule d'animation en 2015 comprenant 3 postes d'animateurs (3 équivalents temps-plein).	SMBS	Cellule d'animation	29	163 050
1 action				163 050

Gouvernance hors contrat global

Actions	Maitre d'ouvrage	Thème PTAP	Ligne programme	Coût du projet
Réalisation d'une classe d'eau, classe de seconde	Lycée professionnel de St Hilaire du harcouët	Scolaire	34	600
Réalisation de 3 classes d'eau, 2 cycles 2 et 1 cycle 3. RPI Vergoncey - La Croix Avranchin à Vergoncey	SI Ecoles Vergoncey - La Croix-Avranchin	Scolaire	34	1800
Réalisation d'une classe d'eau. 1 cycle 3. Ecole Primaire Publique de Saint Martin des Champs.	Commune de Saint-Martin des Champs	Scolaire	34	600
Réalisation de 2 classes d'eau. 2 cycles 3. Ecole Primaire Victor Hugo à Ducey.	Parents d'élèves - Ecoles Publiques de Ducey	Scolaire	34	1200
1 action				167 250

Engagements financiers par thème

Assainissement

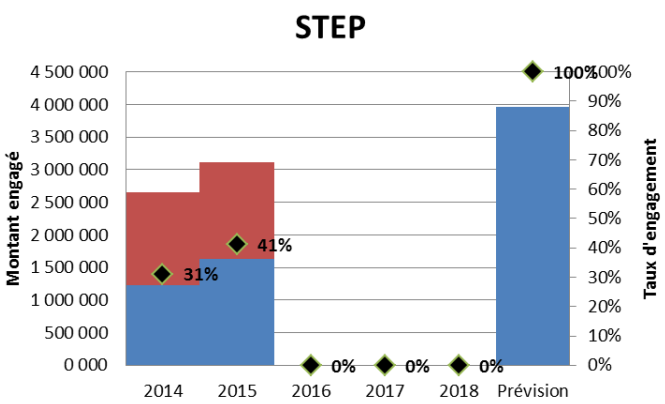

Amélioration du fonctionnement des stations d'épuration

L'engagement financier suit l'estimatif.

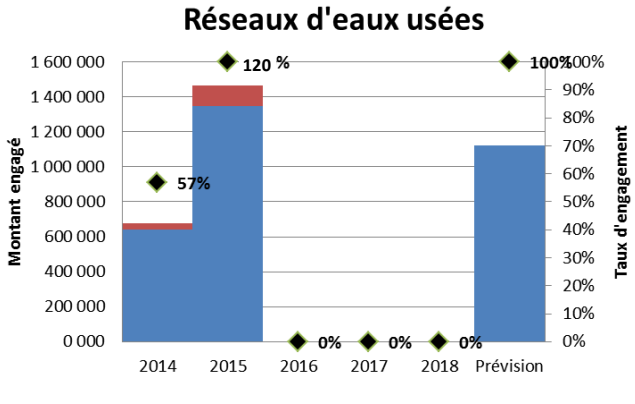

Amélioration du fonctionnement des réseaux d'eaux usées

L'engagement financier a dépassé l'estimatif.

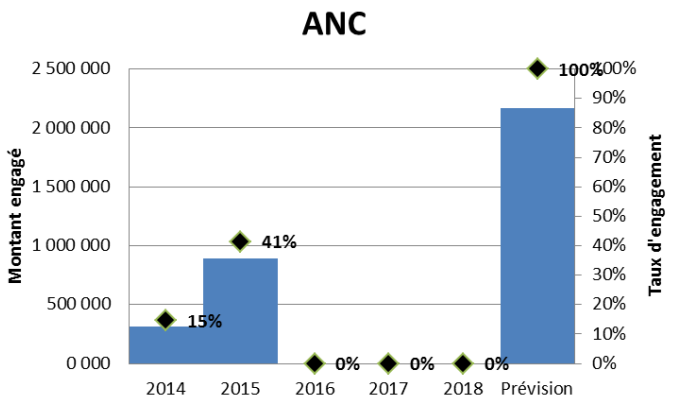

Amélioration du fonctionnement des installations d'assainissement non collective

L'engagement financier suit l'estimatif.

Engagements financiers par thème

Protection de la ressource en eaux

Artisans

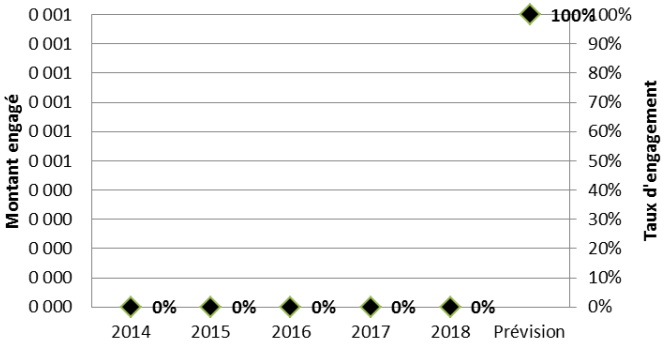

Lutte contre les pollutions artisanales

Aucun estimatif et aucun engagement

Industries

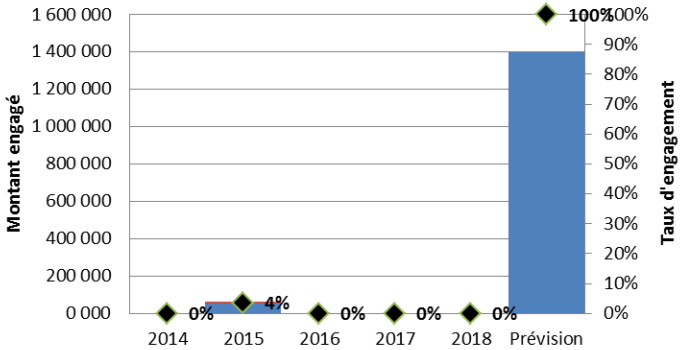

Lutte contre les pollutions industrielles

Très faible engagement vis-à-vis de l'estimatif

Protection de la ressource

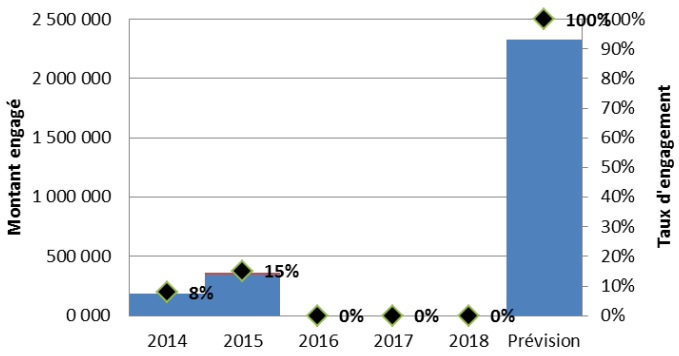

Protection des captages d'eau potable et animation agricole

Faible engagement financier

AEP

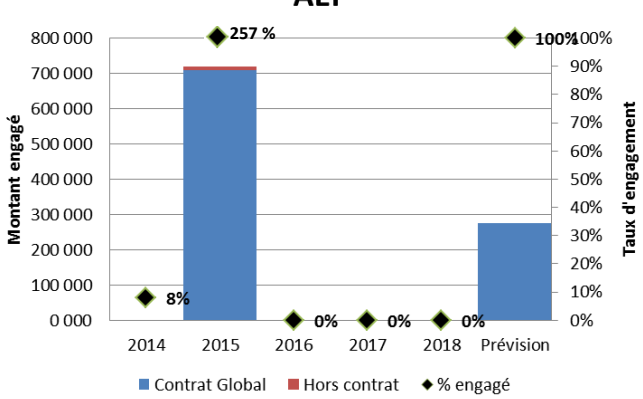

Sécurisation de l'Alimentation en eaux potable. Restauration du patrimoine de réseaux d'eau potable

Engagement financier très supérieur au prévisionnel (Sécurisation SIAEP de Saint Hilaire du Harcouët)

Phyto non agricole

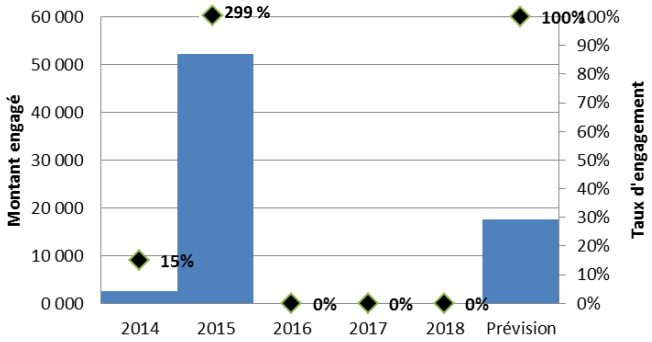

Lutte contre l'usage des phytosanitaires par les collectivités.

Engagement financier très supérieur au prévisionnel (Pas de prévisionnel financier / acquisition)

Sources : Aides 2015 AESN

Engagements financiers par thème

Préservation et restauration des milieux aquatiques

Travaux cours d'eau

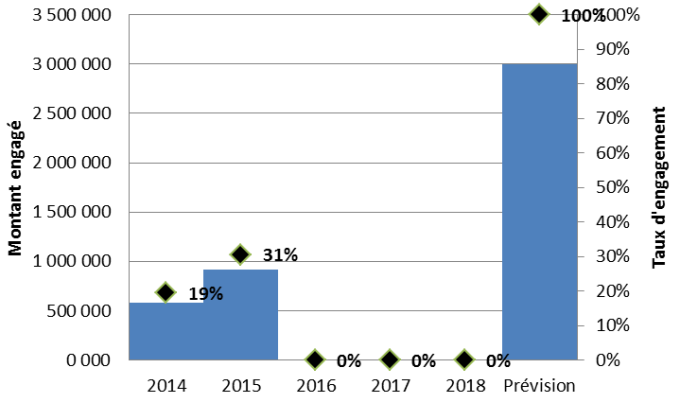

Restauration et entretien des rivières

Engagement un peu faible vis-à-vis de l'estimatif

Animation rivières

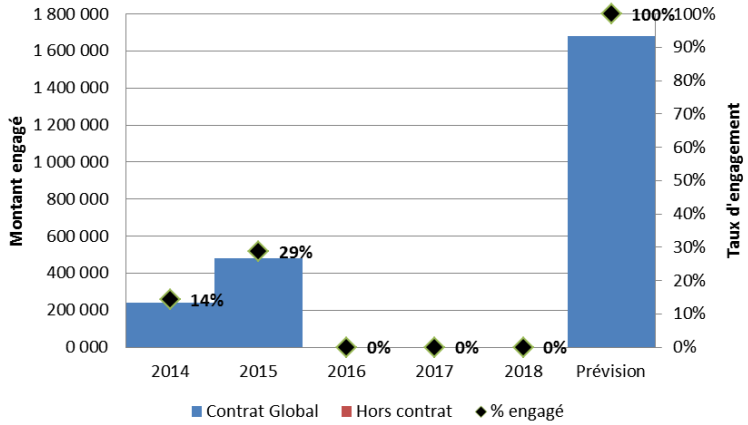

Poste technicien rivières

Engagement faible, inférieur au prévisionnel

Continuité

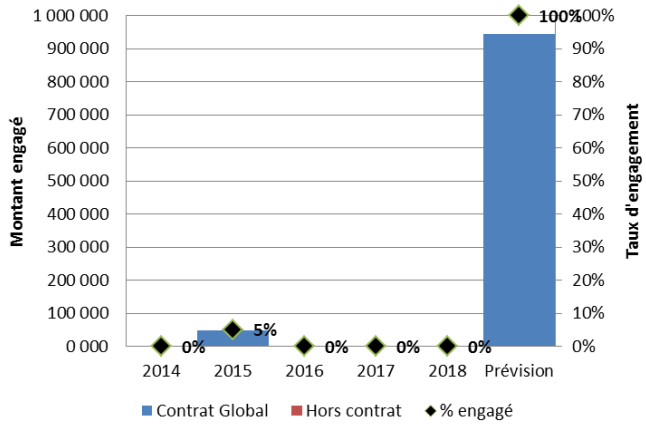

Restauration de la continuité écologique

Engagement très faible, très inférieur au prévisionnel

Zones humides

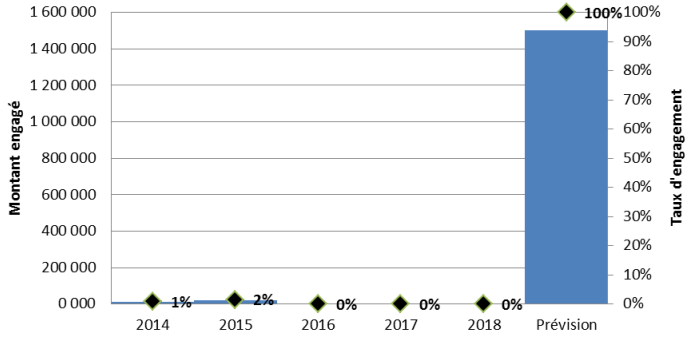

Restauration et acquisition des zones humides

Engagement très faible vis-à-vis de l'estimatif

Animation zones humides

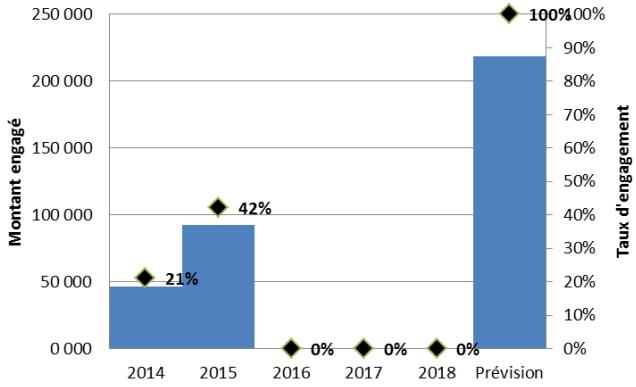

Poste zones humides

L'engagement financier suit l'estimatif

Sources : Aides 2015 AESN

Engagements financiers par thème

Préservation et restauration du bocage

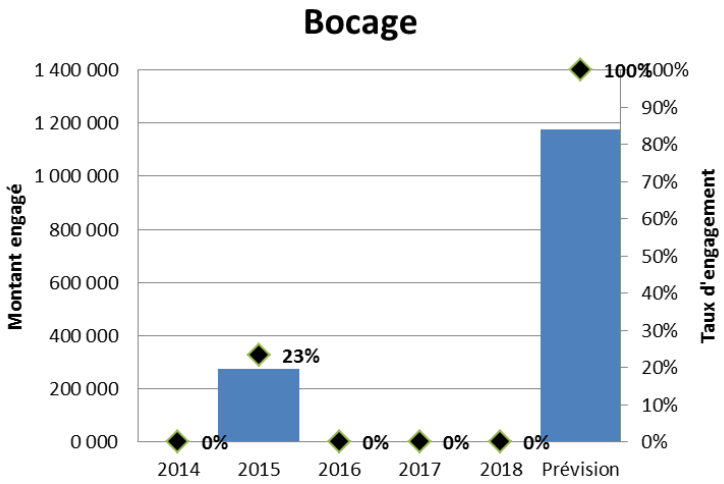

Travaux de replantation bocagère

Engagement un peu faible vis-à-vis de l'estimatif

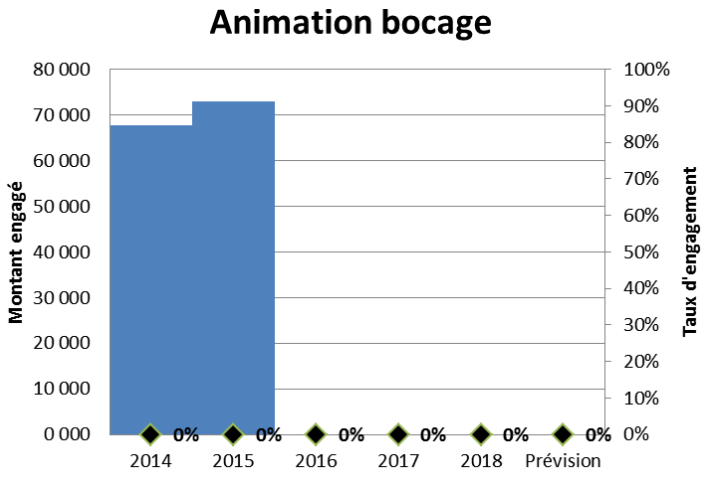

Restauration et entretien des rivières

Pas de prévisionnel, mais un engagement financier indirect à travers les poste technicien de rivière et bocage

Cellule d'animation

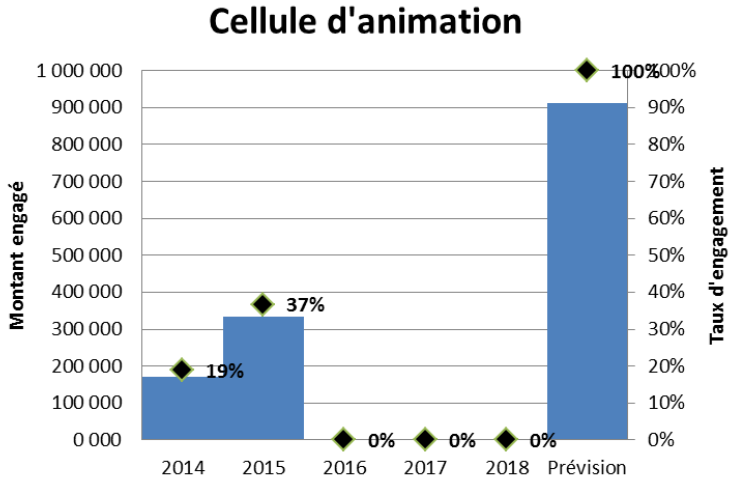

Restauration et entretien des rivières

L'Engagement financier suit l'estimatif

Sources : Aides 2015 AESN

Synthèse de l'engagement financier

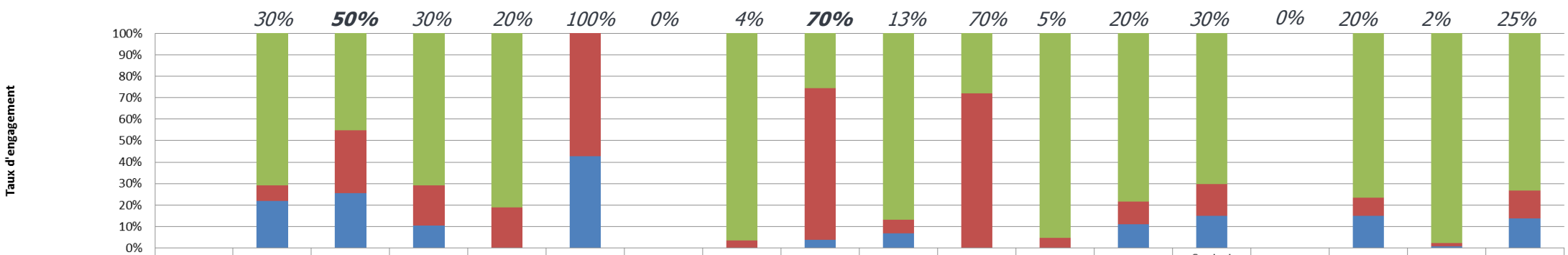

	Eaux pluviales	STEP	Réseaux d'eaux usées	ANC	Bocage	Contrat d'animation bocage	Artisans	Industries	Phyto non agricole	Protection de la ressource	AEP	Continuité	Contrat d'animation rivière	Contrat d'animation zones humides	Espèces invasives	Travaux cours d'eau	Zones humides	Cellule d'animation
	11		12	11	24		13		23			24						29
	1				2		3		5			6						7
Somme de Prévisionnel	- €	3 956 273 €	1 123 980 €	2 170 985 €	1 175 000 €	- €	- €	1 400 000 €	17 500 €	2 331 695 €	275 960 €	944 618 €	1 679 907 €	218 570 €	- €	2 999 812 €	1 500 000 €	912 528 €
Somme de 2015	- €	399 200 €	729 900 €	578 747 €	274 000 €	91 100 €	- €	50 000 €	48 194 €	165 377 €	710 000 €	48 000 €	226 255 €	46 200 €	- €	331 405 €	22 650 €	163 050 €
Somme de 2014	- €	1 230 000 €	639 345 €	316 397 €	- €	67 813 €	- €	- €	2 600 €	184 737 €	- €	- €	238 398 €	46 200 €	- €	583 660 €	11 790 €	171 400 €

La vitesse d'engagement financier varie en fonction des thématiques

Montants engagés par Ligne programme

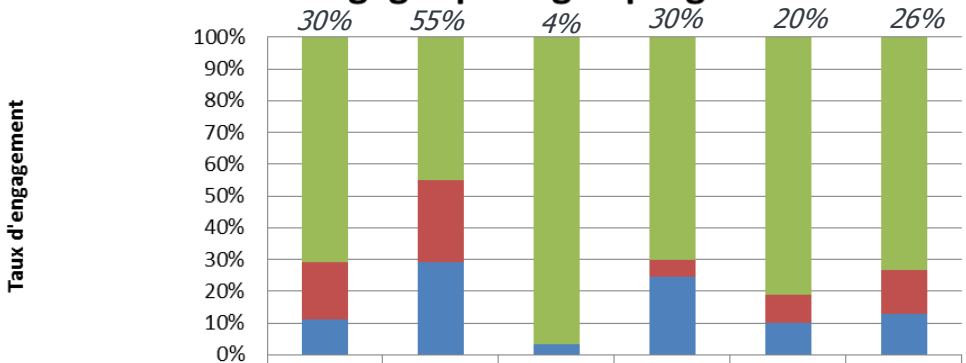

	11	12	13	23	24	29
Somme de Prévisionnel	6 127 258	1 123 980	1 400 000	2 625 155	8 517 906	912 528 €
Somme de 2014	1 546 397	639 345 €	- €	187 337 €	947 860 €	171 400 €
Somme de 2015	977 947 €	729 900 €	50 000 €	923 571 €	1 039 610	163 050 €

Montants engagés par Défi SDAGE

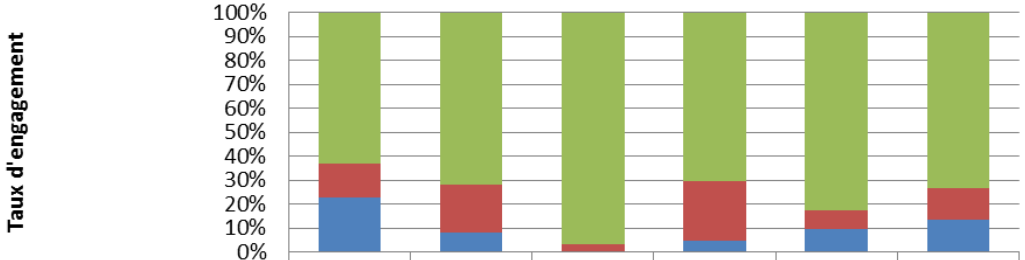

	1	2	3	5	6	7
Somme de Prévisionnel2	5 080 253 €	3 345 985 €	1 400 000 €	2 625 155 €	7 342 906 €	912 528 €
Somme de 2015	1 129 100 €	943 847 €	50 000 €	923 571 €	674 510 €	163 050 €
Somme de 2014	1 869 345 €	384 210 €	- €	187 337 €	880 048 €	171 400 €

Sources : Aides 2015 AESN

Engagements financiers 2015

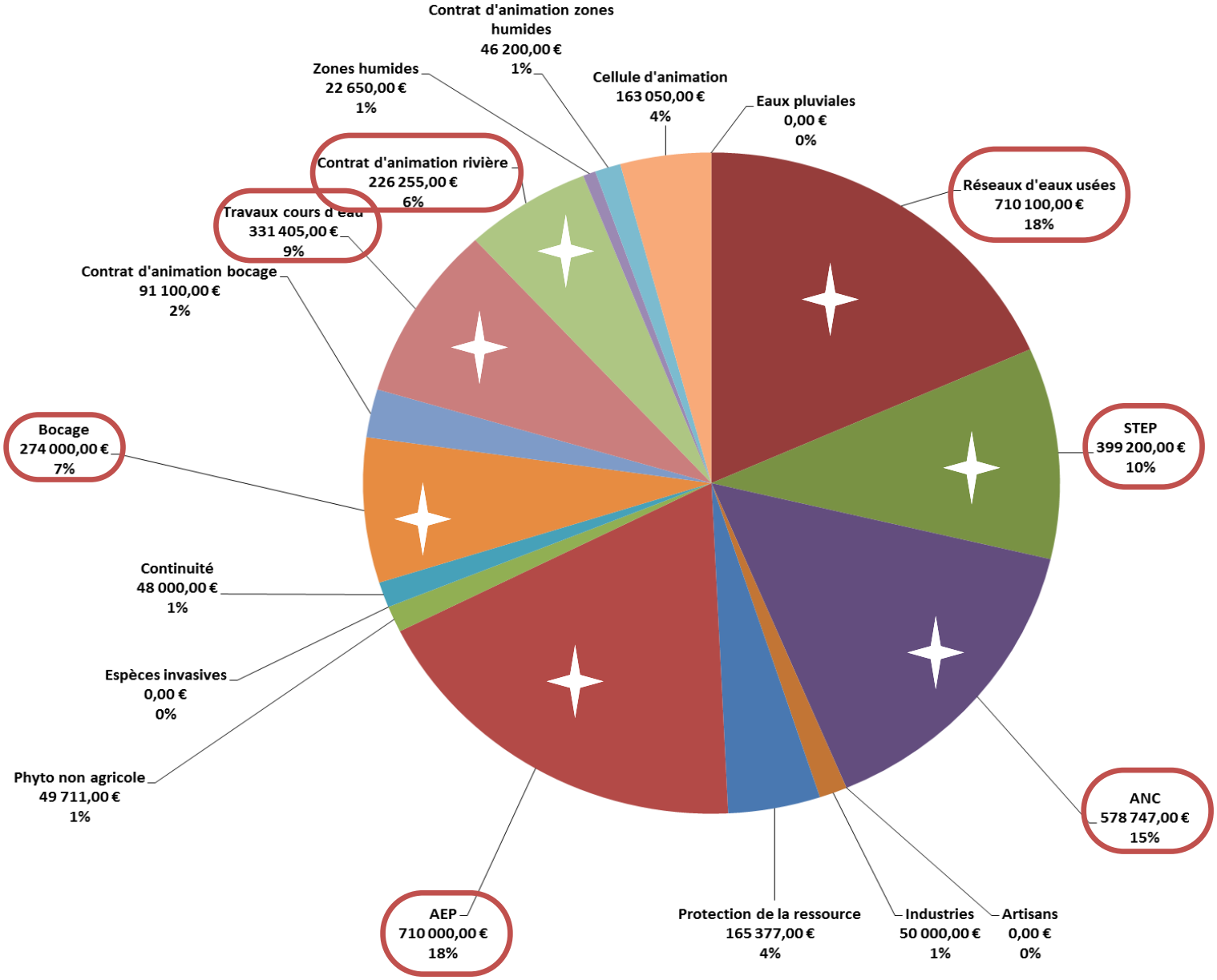

L'engagement financier est majoritaire sur les thématiques : Travaux cours d'eau, AEP et réseaux d'eaux usées, ANC et Bocage

Sources : Aides 2015 AESN

Avancement global de l'engagement financier

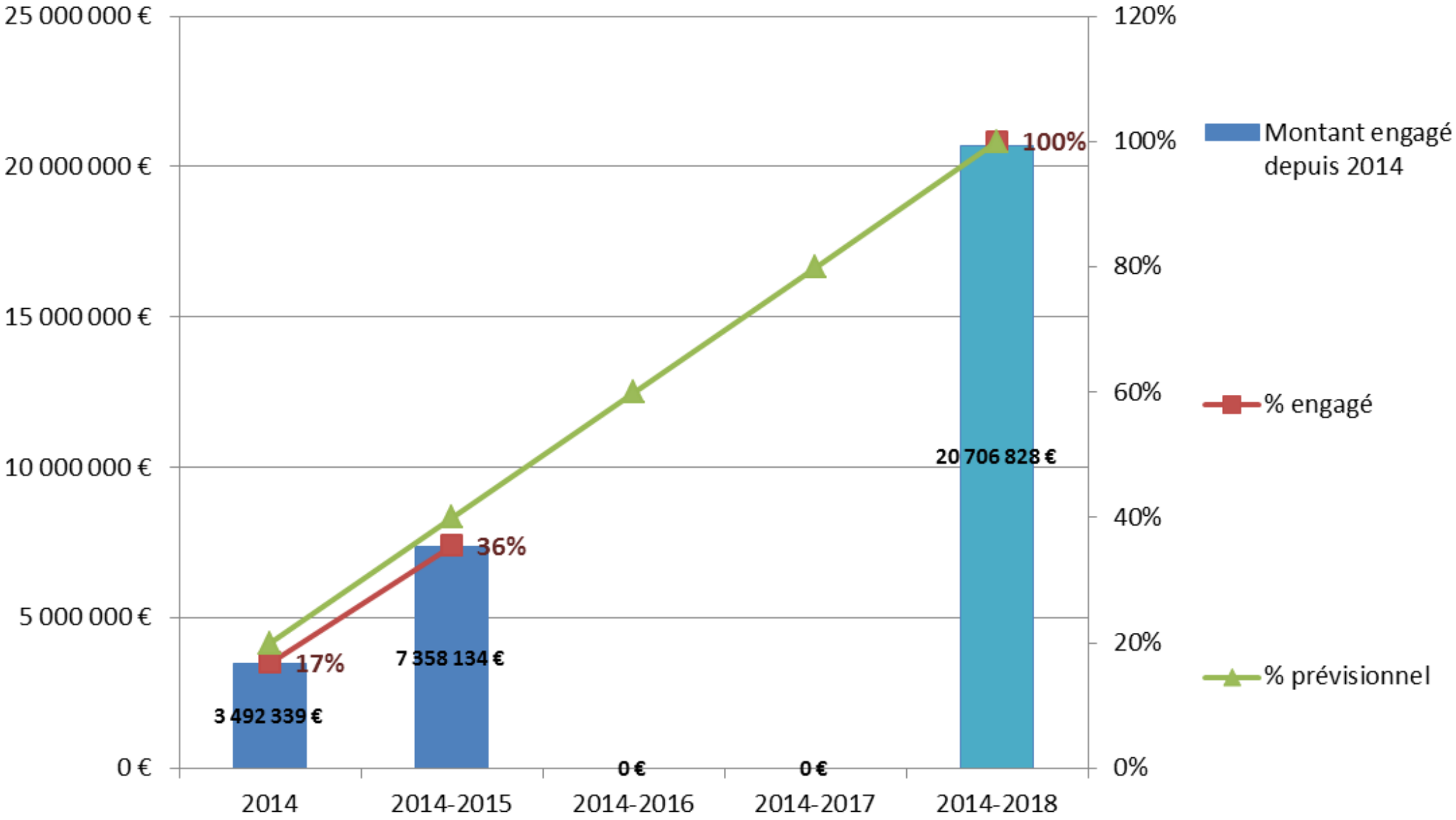

Un engagement financier global qui suit le prévisionnel

Sources : Aides 2015 AESN

Indicateurs d'avancement : Montants engagés

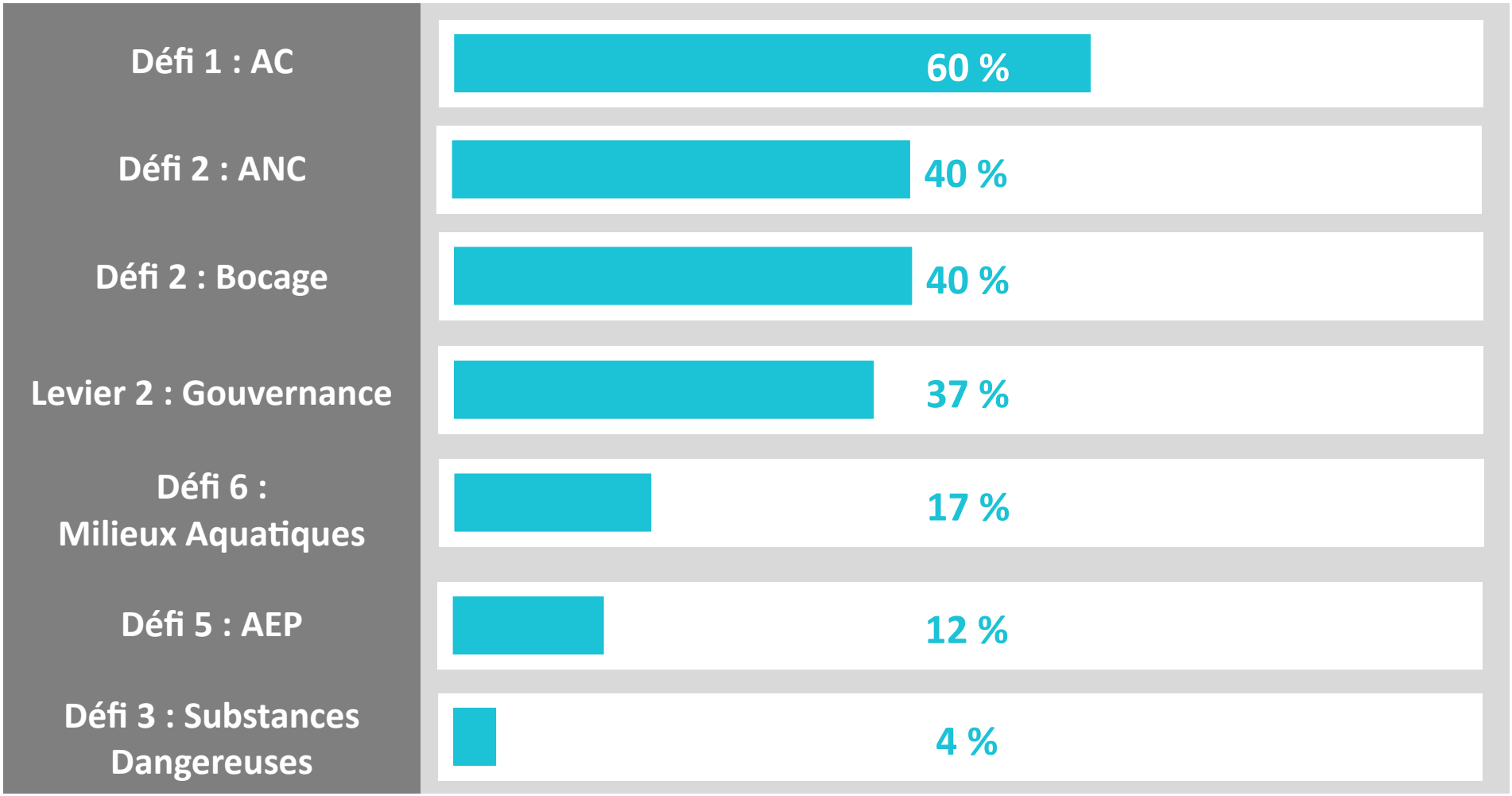

Sur les 3 ans à venir du contrat, 2016 à 2018, un engagement plus fort doit être mobilisé sur les thématiques : milieux aquatiques, AEP et sur les substances dangereuses.

Sources : Aides 2015 AESN

Actions programmées à initier :

Défi 1

THEME	N° PTAP	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE PREVISIONNEL
Réseau eau usées	162	Réaliser les travaux par de temps de pluie sur MORTAIN	SIVOM DE MORTAIN-LE NEUFBOURG
Réseau eau usées		Diagnostic réseau assainissement	SIVOM DE MORTAIN-LE NEUFBOURG
Step coll	77	Mettre en conformité ERU sur la STEP de St-Quentin/Homme (raccordement sur Avranches)	CDC AVRANCHES MT ST MICHEL
Step coll	74	Mettre en conformité ERU sur la STEP de Ducey (restructuration, saturation)	CDC AVRANCHES MT ST MICHEL
Step coll		STEP autonome ou raccordement à Ducey et étude pavement à Poilley (50)	POILLEY (50)
Step coll		Travaux de mise aux normes de la STEP et réseau	ISIGNY LE BUAT
Step coll		STEP, poste de refoulement (interconnexion entre l'ancien et le nouveau lotissement)	LES LOGES MARCHIS

Défi 2

THEME	N° PTAP	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE PREVISIONNEL
ANC		Réhabilitation d'ANC	SENOM
ANC		Réhabilitation d'ANC	CDC AVRANCHES MT ST MICHEL
ANC		Réhabilitation d'ANC	CDC MORTAINAIS
ANC		Réhabilitation d'ANC	CDC ST HILAIRE DU HARCOUET
ANC		Réhabilitation d'ANC	CDCLOUVIGNE
ANC		Contrôle de l'existant, 600 installations non contrôlées. 50 euros / installation	CDC LOUVIGNE
ANC		Contrôle de l'existant, 1000 installations non contrôlées. 50 euros / installation	CDC MORTAINAIS

THEME	N° PTAP	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE PREVISIONNEL
Bocage		Programme de recomposition bocagère	CDC BOCAGE MAYENNAIS
Bocage		Programme de recomposition bocagère	CDC ST HILAIRE DU HARCOUET
Bocage		Programme de recomposition bocagère	CDC MORTAINAIS
Bocage		Programme de recomposition bocagère	CDC VAL DE SEE
Bocage		Programme de recomposition bocagère	CDC AVRANCHES MT ST MICHEL

Défi 3

THEME	N° PTAP	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE PREVISIONNEL
Artisans		Mobiliser pour projet collectif, rejets déchets liquides artisans	CDC + C
Industrie	71	Réduire les flux polluants sur le site industriel de la compagnie des fromages à Ducey	COMPAGNIE DES FROMAGES
Industrie		Prévention des pollutions accidentelles à l'ACOME, Romagny	ACOME
Industrie		Prévention des pollutions accidentelles à SIREC, Isigny-le-Buat	SIREC

Défi 5

THEME	N°	ACTION	MAITRE D'OUVRAGE PREVISIONNEL
Phyto non agricole		Plan de désherbage communal	CDC + C
Phyto non agricole		Acquisition de matériel de désherbage	CDC + C
Phyto non agricole		Acquisition broyeur	ISIGNY LE BUAT
Protection de la ressource		Procédure de protection de captage, acquisitions foncières	MORTAIN
Protection de la ressource		Procédure de protection de captage, indemnisation des servitudes DUP	MORTAIN
Protection de la ressource	1724	Mettre en œuvre un programme d'actions sur l'AAC de St Aubin de Terregatte (Beuvron)	SIAEP BAIE BOCAGE
Protection de la ressource		Procédure de protection de captage, indemnisation des servitudes DUP	SIAEP ST BARTHELEMY LE NEUFBOURG
Protection de la ressource	307	Mettre en œuvre un programme d'actions sur l'AAC de Milly	SIAEP ST HILAIRE HARCOUET
Protection de captages		Indemnités PPC	SMPBC
Protection de captages		Achat de parcelles dans le périmètre sensible du PPC du Pont Juhel	SMPBC

Sources : Contrat Global Sélune 2014-2018

Qualité physico-chimique des eaux

Les indicateurs de résultats permettent de mesurer l'atteinte des objectifs visés. Les indicateurs de qualité-physico-chimique de l'eau sont relatifs aux résultats à moyen ou long terme des actions menées sur le bassin versant. Trois indicateurs ont été choisis :

Les nitrates (NO3)

Résidus de la vie végétale, animale et humaine, les nitrates sont présents dans le sol à l'état naturel. Mais ils sont surtout présents en forte concentration dans les lisiers et certains engrais minéraux.

La norme européenne a été fixée à 50 mg/l en fonction des risques encourus .

Les eaux superficielles présentent une qualité globalement médiocre pour les nitrates en 2014. On observe cependant que la qualité est moyenne sur la Cance mais mauvaise sur le Beuvron, et le Mesnelle.

Le phosphore totale (P tot)

Le phosphore est un élément nutritif naturel indispensable à la vie. L'apport excessif de phosphore dans les eaux provoque une croissance importante de la végétation.

Les eaux superficielles présentent une bonne qualité pour le phosphore total en 2014, sauf sur le Lair et l'Airon.

Les matières en suspension (MES)

Ces particules en suspension non dissoutes sont responsables de la turbidité de l'eau, peuvent perturber la photosyntèse et la respiration des organismes aquatiques et véhiculer d'autres contaminants.

La qualité pour les MES est médiocre. Les valeurs les plus fortes ont été relevées en décembre en lien avec de fortes précipitations .

L'Oir à Ducey

	Objectif	1999-04	2005-10	2011	2012	2013	2014
NO3 mg/l	25	45.6	42.5	40.6	41	42	43
P tot mg/l	0.2	0.22	0.12	0.11	0.18	0.07	0.06
MES mg/l	25	83	69	40	330	66	29

La Sélune à Notre Dame du Touchet

	Objectif	1999-04	2005-10	2011	2012	2013	2014
NO3 mg/l	25	27.4	31.9	26.7	31	30.5	35.5
P tot mg/l	0.2	0.25	0.13	0.10	012	0.09	0.09
MES mg/l	25	43	50	26	150	84	27

La Sélune à Saint-Aubin de Terregatte

	Objectif	1999-04	2005-10	2011	2012	2013	2014
NO3 mg/l	40	39.5	38	35.2	39	42	37.8
P tot mg/l	0.2	0.18	0.07	0.40	0.05	0.05	0.06
MES mg/l	25	18	18	15	15	15	18

Le Beuvron à Saint-Aubin de Terregatte

	Objectif	1999-04	2005-10	2011	2012	2013	2014
NO3 mg/l	40	61.3	52	49.3	52	50.6	51.8
P tot mg/l	0.2	0.35	0.25	0.25	0.33	0.21	0.14
MES mg/l	25	79	54	39	190	84	40

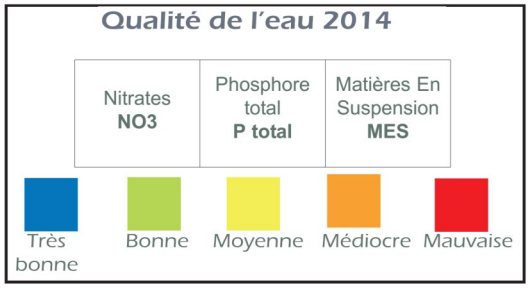

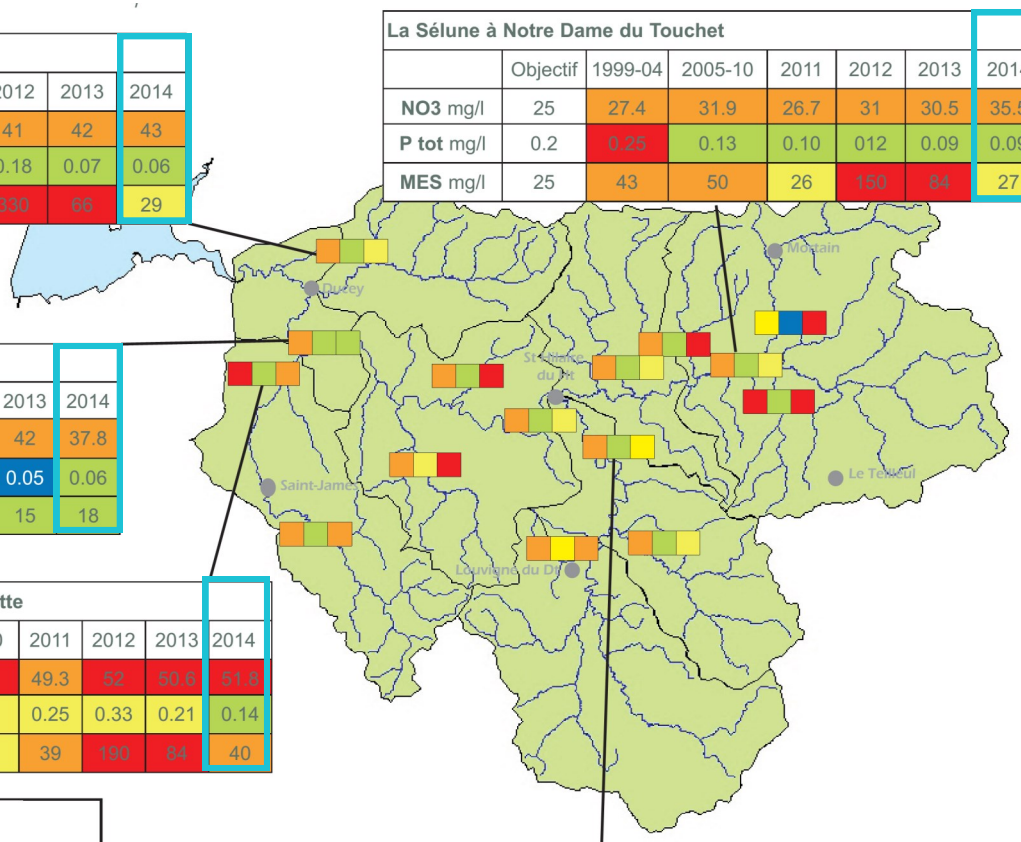

L'Airon aux Loges Marchis

	Objectif	1999-04	2005-10	2011	2012	2013	2014
NO3 mg/l	40	51.5	47.3	42.6	47	46.7	46.7
P tot mg/l	0.2	0.37	0.14	0.19	0.13	0.13	0.13
MES mg/l	25	38	51	34	76	42	30

Sources : Qualité de l'Eau AESN